

MENSUEL D'INFORMATIONS INTERNATIONALES ET AFRICAINES

PRIX : 1500 FCFA

LA DÉPÊCHE DIPLOMATIQUE AFRIQUE

ISSN 950053227/10



L'ECO

UN FAUX Jumeau DU FRANC CFA ?



Edité par
 Impact Communication
 42, Ouest Foire,
 route de l'Aéroport
 Tél : 00221 33 820 25 22
 Fax : 00221 33 820 35 59
 site web
www.ladepechediplomatique.com
 Email ladepechediplomatique@gmail.com

Administrateur
 Abdoul Rakhamane DABO

Directeur de publication
 Ibrahima BAKHOUM

Directrice Relations Internationales
 Eva LHAMIDI

Rédaction en chef
 Daouda MANE

Collaborateurs extérieurs

Sénégal :
 Daouda Mané
 Eugène Kaly
 El Hadji Ibramima Thiam
France : Aïdara Soumaïla
Mali : Abdoulaye Diakité
Burundi : Havyarimana Balen
Burkina Faso : Sawadogo
 Abdou Karim
Congo : Philon Severin
 Bondenga

Cameroun : Dassié Blaise
 Pascal

Direction artistique
 Mouhamed Fadel NIANG

Imprimerie
 Polykrome

Distributeur
 ADP



Les réalisations du Président Macky Sall sur le plan économique et social



1. INTRODUCTION

Depuis l'avènement du Président de la République à la Magistrature Suprême, son Excellence Macky SALL, les chiffres se sont traduits par une succession de records budgétaires battus, de performances en matière de croissance économique et de cadre macroéconomique renforcé.

Pour la première fois depuis 1980, le pays enregistre une moyenne de croissance économique de 6,6% sur la période-2014-2018 contre 3% sur la période 2009-2013 :

- ✓ 2009 : 2,1% ;
- ✓ 2010 : 3,6% ;
- ✓ 2011 : 1,5% ;

- ✓ 2012 : 5,1%
- ✓ et 2013 : 2,8%.

Depuis 2014 et pendant 5 ans le taux de croissance a successivement dépassé les 6% :

- 2014 : 6,6% ;
- 2015 : 6,4% ;
- 2016 : 6,2% ;
- 2017 : 7,2%
- et 2018 : 6,8%.

Dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de réduction constante du déficit budgétaire qui, de 6,7% en 2011, a été ramené à 4,2% en 2016, 3,7% en 2017, 3,5% en 2018 et projeté à 3% en 2019.



Le solde du compte courant de la balance des paiements poursuit sa tendance baissière de 8,6% du PIB en 2012 à 4,2% du PIB grâce à une augmentation plus rapide des exportations par rapport aux importations. La remontée observée en 2017 (7,2%) et 2018 (7,6%) est imputable au renchérissement des cours du pétrole.

Les indicateurs monétaires sont satisfaisants comparativement à la période d'avant avril 2012.

- **La circulation fiduciaire** qui, en lieu et place d'un repli de 3,5 milliards de FCFA entre 2010 et 2011 où elle s'est située à 584,6 milliards de FCFA, s'est consolidée de 2012 à 2018 (octobre 2018) pour atteindre 1 188,6 milliards FCFA, soit un doublement ;
- **La Masse Monétaire (MM)** qui aura atteint 4 971 milliards FCFA en octobre 2018 alors qu'elle s'était établie à 2 712,7 milliards de FCFA en 2011 ; soit un accroissement de 2 258,3 milliards de FCFA en valeur absolue et de 83,2% en valeur relative ;
- **Les crédits à l'économie en octobre 2018** ont plus que doubler puisque ayant atteint 4 191 milliards FCFA en octobre 2018 dépit de la prudence observée sur l'activité de crédit liée notamment aux réformes Bâle 2 et 3. Alors que les crédits à l'économie n'ont guère atteint 2 000 milliards (1 953 milliards de FCFA en 2011) traduisant un déficit de financement de l'économie.

Les performances économiques enregistrées sont le fait du secteur primaire (11,7%), au secteur tertiaire (7%) et aux taxes nettes sur biens et services (7%), bref des secteurs à forte capacité redistributive puisque regroupant plus des 2/3 de la population sénégalaise.

Le secteur primaire progresse régulièrement à la faveur de la bonne tenue de l'agriculture qui affiche une hausse de 16,1%. Le dynamisme de l'agriculture est le résultat d'une pluviométrie bien répartie dans le temps et dans l'espace, combinée à une distribution satisfaisante d'intrants (engrais et semences), un équipement des producteurs et une meilleure maîtrise de l'eau.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire augmente de 7%. Cette croissance est tirée par les transports, le tourisme, les services financiers et les activités immobilières. Le commerce et les télécommunications affichent des taux de croissance respectifs de 5,2% et 1,8%.

Le budget connaît une hausse continue en moyenne entre 5 et 10%. Le budget est passé de 2 452 milliards FCFA en 2012 (dernier projet de budget avant nouvelle alternance) à 4 072 milliards de FCFA (projet de budget 2019), soit une augmentation de 1 620 milliards de FCFA en valeur absolue et de 66% en valeur relative. Ce qui démontre à suffisance la performance de nos régies financières puisque les recettes fiscales de l'Etat ont augmenté annuellement d'au moins 10% et l'accompagnement de nos Partenaires Techniques et Financiers dans la mise en œuvre réussie du Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, les PTF accordent leur confiance aux politiques publiques du Sénégal en accordant des financements de 8 186 milliards de FCFA sur les 7 ans du magistère du Président Macky SALL, soit 1 169 milliards de FCFA/an contre 3 789 milliards de FCFA sur les 12 ans du Président Wade, soit 316 milliards de FCFA/ an soit quasiment plus qu'un triplement. La structure du budget montre la prépondérance des ressources internes qui ont atteint 71,2% dans la loi des finances 2019 tandis que



les dépenses internes du budget (service de la dette, masse salariale, dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissements sur ressources internes) sont couvertes à 88% par les ressources internes en 2019. Pour rappel, en 2012, la couverture des dépenses internes par les ressources internes s'est établie à 82%.

Notre pays connaît une avancée majeure en termes de souverainement budgétaire. En matière de redditions des comptes, c'est la loi de règlement qui constitue le moyen de contrôle du Parlement sur l'exécution des lois de finances initiale et rectificative adoptées par l'Assemblée Nationale. Si le Sénégal a connu une période d'apurement accéléré des lois de règlement sur les gestions de 1987 à 2010, la phase normale de l'instruction des lois de règlement a démarré sous le magistère du Président Macky SALL, qu'a démarré la phase normale de l'instruction des lois de règlement par la Cour des Comptes et qui ne porte que sur une gestion close ainsi que la phase d'élaboration du compte administratif de l'ordonnateur.

C'est pourquoi, pour une première fois dans l'histoire du Sénégal et à partir de 2014, la Cour des Comptes a pu faire le rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et celui des comptes publics, conséquemment établir une déclaration de conformité entre les écritures des comptes publics.

En outre, c'est à partir de 2016 qu'est réalisée la phase d'adoption des lois de règlement en conseil des Ministres avant sa transmission à la Cour des comptes, ce qui a permis de respecter le délai de dépôt du projet de loi de règlement exigé par la réglementation.

La gestion 2017 va constituer une année inédite et marquante dans l'historique des lois de règlement en ce que le Gouvernement aura réussi, le pari, de produire le projet de loi de règlement de 2017, de l'adopter en Conseil des ministres en date du 11 juin 2018, pour ensuite le déposer à l'Assemblée nationale le 13 juin 2018, bien avant, le dépôt du projet de Loi finances pour l'année 2019 intervenu le 12 octobre 2018.

Tout ceci témoigne de la volonté de Monsieur le Président de la République de promouvoir la transparence et de réaffirmer son engagement à respecter la réglementation dans une dynamique vertueuse.

Dans le domaine de la transparence budgétaire qui fait notamment l'objet d'une évaluation biannuelle appelée « Open Budget Survey » (OBS) conduite par des auditeurs indépendants et en 2017, le Sénégal est classé à la 3^{ème} place en Afrique sub-saharienne avec un score de 51, supérieur de 10 points au score moyen mondial. Aussi, le choix a-t-il été porté sur le Sénégal pour organiser l'atelier régional sur la transparence budgétaire en Afrique francophone les 31 et 1^{er} février 2019.

La recrudescence de l'activité économique s'accompagne d'une stratégie d'endettement adéquate, d'une meilleure maîtrise de la masse salariale, d'une rationalisation des dépenses courantes, de l'amplification des investissements publics et de l'amélioration de sa qualité.

2. ENDETTEMENT

L'évolution de la dette publique du Sénégal peut être analysée autour de quatre dates ou périodes :

- **2000** : notre pays affichait un encours de dette équivalent à 78% du PIB (le plafond UEMOA est de 70%), ainsi qu'un service de la dette égal à 26.9% des recettes budgétaires (le seuil communautaire est de 22%).

- **2006** : le Sénégal obtenait des mesures fortes d'annulation de sa dette extérieure, à la faveur de son éligibilité aux initiatives de réduction de dettes PPTE et IADM. Aussi, son taux d'endettement avait-il drastiquement baissé pour se situer à 21% du PIB, tandis que son ratio service de la dette publique/ recettes budgétaires s'établissait à 20.9%.
- **2011** : le taux d'endettement public remontait jusqu'à 40%, soit 19 points d'augmentation en 5 ans, après que le Sénégal ait bénéficié des initiatives PPTE et IADM. La dette publique rapportée aux recettes budgétaires a ainsi grimpé jusqu'à 39.9%.
- **2012 à 2017** : le taux d'endettement est passé de 42.3% à 61% suivant l'ancienne base du PIB (suivant la nouvelle base, le ratio d'endettement public de 2017 ressort à 46,6%). Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette publique s'élève à 5848,5 milliards de FCFA réparti entre la dette extérieure, pour 4483,2 milliards de FCFA et la dette intérieure pour 1365,3 milliards de FCFA.

Comme on peut aisément l'imaginer, c'est surtout la dette extérieure qui mérite une surveillance, ne serait-ce qu'en raison de son poids dans l'encours total (soit 77%).

Mais lorsqu'on analyse la composition de la dette extérieure, on se rend compte qu'elle représente à 57% (plus de la moitié) de prêts contractés avant 2012. En effet, le Sénégal doit toujours rembourser :

- ✓ 156.2 milliards de FCFA, soit 4% de l'encours de dette extérieure, au titre de prêts contractés avant 2000 ;

Exemples : 1-Développement rural Mbour-Kaolack financé par FIDA en 1980. Dernier paiement c'est en 2029 ; 2-Développement sanitaire intégré PDIS signé en 1997 avec le Fonds Nordique de Développement. Dernier paiement en 2037 ; 3-Barrages de manantali et Diama signés en 1982 avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe. Dernier paiement en 2026 ;

- ✓ 2198.8 milliards de FCFA, soit 53% de l'encours de dette extérieure, pour des prêts contractés entre 2000 et mars 2012.

Exemples : 1-Recapitalisation de la SENELEC financé par l'AFD en 2008. Dernier paiement c'est en 2033 ; 2-Projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio signé en 2009 avec l'AFD. Dernier paiement en 2034 ; 3-Projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Dalal Diam signé en 2006 avec la Banque Islamique de Développement. Dernier paiement en 2031 ;

- ✓ Les prêts contractés sur la période d'avril 2012 au 31 décembre 2017, représentent 1828.1 milliards de FCFA (43% de l'encours).

Exemples : 1-Amélioration de l'Education de Base en Casamance financé par l'AFD en 2014. Dernier paiement c'est en 2044 ; 2-Projet autoroute Thiès-Touba signé en 2015 avec la Chine. Dernier paiement en 2035 ; 3-Projet Sectoriel Eau Assainissement signé en 2014 avec la Banque Africaine de Développement. Dernier paiement en 2064.

C'est dire donc à quel point la gestion de la dette publique chevauche les régimes politiques, le principe de continuité de l'Etat imposant à un gouvernement de rembourser les emprunts de ses prédécesseurs,



dont certains peuvent dater de 10, 20, voire 30 ans.

Par ailleurs, les remarques ci-après montrent le classement du Sénégal dans la catégorie de risque de surendettement faible :

- Le Sénégal se trouve dans le cercle restreint des pays africains (5 pays) classés dans la catégorie de pays à risque de surendettement faible du fait que l'ensemble des indicateurs utilisés par les institutions internationales et les agences de notation comme Moody's sont respectés par notre pays, à savoir les indicateurs de viabilité et de liquidité. Le Sénégal étant la quatrième économie de la Cedeao, est le seul pays de la région à risque de surendettement faible.
- Sur les 55 pays membres de l'Union Africaine, seuls 15 pays ont accès aux marchés financiers internationaux. Le Sénégal appartient à ce cercle restreint avec le Rwanda et sont les 2 seuls pays ne disposant pas de revenus pétroliers.
- "Reclassement du Sénégal à la catégorie B (mixte) de la classification du groupe de la Banque» à la faveur de l'évaluation concluante de la solvabilité.
- Les données sur le Sénégal ne peuvent faire l'objet de contestation puisque le pays a adhéré à la Norme de Diffusion des Données (NSDD) du FMI, comme 4ème pays au sud du Sahara, après l'Afrique du Sud, l'Île Maurice et les Seychelles.
- Notez que la politique de maîtrise de l'endettement initiée depuis 2012 a permis de réduire le taux d'accroissement moyen de la dette, en le ramenant de 21,8% sur la période 2007-2011 à 13,6% sur la période 2012-2017. Si l'ancien régime était encore là le taux d'endettement serait de 85% sur la base du taux moyen d'accroissement de la dette de 2007 à 2011 alors qu'il se situe actuellement à 61,5% en deca de la norme communautaire de 70%.

Tous les seuils de viabilité correspondant à la catégorie de notre pays, décrits par le tableau ci-après, sont respectés :

Tableau : Indicateurs et seuils de viabilité de la dette extérieure du Sénégal

Indicateurs	Seuils (en %)	Performances du Sénégal (en %)		
<i>Viabilité</i>		2019	2020	2021
Taux d'endettement***	70	48.8	45.8	45
Valeur actuelle nette de la dette extérieure / PIB	55	33	30	27
Valeur actuelle nette de la dette extérieure / exportations biens et services	240	127	111	101
<i>Liquidité</i>				
Service de la dette extérieure / exportations biens et services	21	11	9	16
Service de la dette extérieure / Revenus budgétaires	23	17.7	10	20

- Le succès de l'eurobond émis par le Sénégal en 2018 conforte la confiance des investisseurs internationaux quant à la capacité de notre pays à faire face à ses engagements, à court, moyen et long terme. A titre de rappel :

1. L'Eurobond d'un montant de 500 millions de dollars US, émis en 2011 portait sur un coupon de 9,125%.
2. L'Eurobond d'un montant de 500 millions de dollars US, émis en 2014, portait sur un coupon de 6,25%, sur une durée de 10 ans. Soit un taux d'intérêt de 2,5% de moins qu'en 2011, soit en 10 ans, une économie d'environ 60 milliards de FCFA équivalent à la construction de l'Université Amadou Moustar Mbawé ;
3. L'Eurobond d'un montant de 1,1 milliards de dollars US, émis en 2017, portait sur un coupon de 6,25%, sur une durée de 15 ans. Le montant a doublé par rapport à 2014 et la durée a augmenté de 5 ans ;
4. L'opération de 2018 qui a porté sur un eurobond d'une part, d'1 milliard d'euros sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 4,75% et d'autre part, d'1 milliard de dollars US avec une maturité de 30 ans au taux de 6,75%.
 - a. Les montants ont considérablement augmenté. Ainsi, le Sénégal rejoint le groupe très sélect de pays émetteurs à très long terme en Afrique sub-saharienne avec d'ailleurs, un meilleur taux d'intérêt comparativement à ceux obtenus par les deux pays qui, jusque-là ont réussi à se positionner sur une maturité de 30 ans, à savoir le Nigéria en février 2018 a levé 1,350 milliards de dollars sur 20 ans au taux de 7,695% et le Kenya en février 2018 a levé 1 milliard de dollars sur 30 ans au taux de 8,25%.
 - b. le montant total proposé par les différents investisseurs intéressés, est de loin supérieur à celui proposé lors des précédentes émissions. Ce montant se chiffre à 10,8 milliards de dollars US en 2018 contre 8,1 milliards de dollars US en 2017, 3,5 milliards de dollars en 2014 et 2,4 milliards de dollars en 2011.
 - c. En 2018, 600 investisseurs ont manifesté leur intérêt pour cette opération contre 373 en 2017, 240 en 2014 et seulement 125 en 2011.
 - d. Notez que sur les 1 184 milliards de FCFA qui ont été levés, 106 milliards de FCFA seront affectés au rachat de l'Eurobond 2021, émis en 2011 et qui constitue une dette onéreuse puisqu'il portait sur un taux d'intérêt de 8,75%.

3. MASSE SALARIALE

La masse salariale connaît une croissance continue depuis quelques années. Si en 2012 les dépenses de personnel se sont situées à 456,9 milliards FCFA, elles ont atteint **482 milliards en 2014 et 599 milliards en 2017** tandis qu'en 2018, elles se chiffrent à **681,1 milliards de FCFA**. C'est un montant important mais il est utile de rappeler quelques chiffres clés.

1. En 2000, la masse salariale était de 173 milliards de FCFA, que se partageaient 65.887 agents publics, soit une moyenne de 2.625.707 FCFA par agent et par an.
2. En 2011, une masse salariale de 428 milliards FCFA était répartie entre 91.401 agents, soit une moyenne annuelle individuelle de 4.682.662 FCFA.



3. En 2018, ce sont 135.000 agents qui émargent sur la masse salariale ordonnancée par la Direction de la Solde, d'un montant de 683 milliards de FCFA dans la LFR 2018. Autrement dit, le Gouvernement actuel verse une rémunération moyenne annuelle de 5.059.259 FCFA à chaque agent de l'Etat.

Le recrutement de 54.000 nouveaux agents dans la Fonction publique sénégalaise entre 2008 et 2018 (66.9% des effectifs globaux) n'est donc pas la principale variable explicative de la hausse de la masse salariale ; il n'en justifie que 21 milliards FCFA sur les 338 milliards FCFA de hausse observée sur cette période.

	2008-2012	2013-2017	2017-2018
Croissance moyenne de la masse salariale	7,40%	5,50%	14%
Croissance moyenne des effectifs	4,40%	6,00%	5,60%

Non, la véritable raison, c'est que les agents de l'Etat sénégalais (fonctionnaires et non-fonctionnaires) sont beaucoup mieux payés qu'avant. Et c'est un choix que le Gouvernement assume : la redistribution des fruits de la croissance passe aussi par l'amélioration des conditions de rémunération des agents publics, d'autant plus que le succès du PSE est également tributaire d'une administration compétente et motivée.

L'évolution haussière de la masse salariale a été principalement le résultat de la mise en œuvre :

- des revendications syndicales, avec notamment, dans le secteur de l'Education et de la Formation :
 - ✓ le doublement des mises en solde de **5 000 à 10 000 enseignants par an** ;
 - ✓ l'augmentation continue des paiements de rappels particulièrement aux enseignants, pour un montant de **24 milliards en 2016 et 29,4 milliards en 2017** ;
- de l'orientation des autorités à renforcer la sécurité des biens et des personnes, par un programme de recrutements au niveau des Forces de défense et de sécurité à la hauteur des ambitions et de l'enjeu ;
- enfin, d'une politique de recrutements ciblés sur la recherche des profils techniques, afin de booster le Programme Sénégal Emergent (PSE) dans cette phase de maintien d'une croissance avoisinant les 7%.

Cette évolution haussière des dépenses de personnel se reflète d'abord à travers le critère de convergence du **ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales**.

Périodes	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio Masse salariale/Rec. fisc.	32,50%	32,70%	31,50%	30,20%	31,73%
Ratio M. sal./PIB	4,90%	5,00%	4,90%	4,80%	5,08%

Relativement au ratio de la masse salariale par rapport produit intérieur brut (PIB), il représente une **moyenne de 4,9%** légèrement inférieur aux 5%.

En 2018, la masse salariale rapportée au PIB dépasse légèrement les 5% pour se situer à 5,08%.

Nous devons toujours garder à l'esprit le respect des ratios suivants :

- le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales à moins de 35% ;
- la part de la masse salariale sur le PIB à contenir au plafond de 5% du PIB.

• POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS AVEC LES ENSEIGNANTS

Signés le 17 février 2014, les accords avec les syndicats d'enseignants n'ont commencé à être mis en œuvre qu'à partir de 2015 et ont concerné principalement la mise en solde d'enseignants, le paiement de rappels (avancement, validation, intégration et primes et indemnités), le traitement de projets d'actes à travers des guichets uniques, d'octroi d'indemnité.

Globalement sur la période 2015-2018, **171,9 milliards de FCFA** ont été payés aux enseignants suivant la répartition ci-après :

Périodes	Prises en compte de PC et MC	Actes traités	Incidence financière mises en solde (en Mds)	Rappels payés (en Mds)	Impact total (en Mds)
2015	4 210	9377	8	9,3	17,3
2016	10 731	30 667	18,9	23,9	42,8
2017	8 228	31614	16,2	29,4	45,6
2018	7 219	64 053	14	52,2	66,2
Total	30 388	71 658	57,1	114,8	171,9

PC : Professeurs Contractuels

MC : Maîtres Contractuels

2015 : 9 377 actes pour le traitement des actes pour l'alignement indiciaire

2016 : 30 667 actes traités répartis ainsi qu'il suit :

- **8 748** actes d'agents, concernant des promotions-nomination, titularisations et avancements ;
- **4 494** actes en promotion-avancement de grade ;
- **17 425** actes en promotion de reclassement.

2017 : 31 614 actes traités répartis comme suit :

- mise en solde suite intégration : 6 550 ;
- alignement agents : 10 409 ;
- traitement actes de promotion, de nomination et de titularisation : 11 814 ;
- traitement actes primes et indemnités : 2 841.

2018 : 64 053 actes traités comme suit :

- mise en solde suite intégration : 15 246 ;
- alignement agents : 33 188 ;
- traitement actes de promotion, de nomination et de titularisation : 11 818 ;
- traitement actes primes et indemnités : 3 801.

Pour ce qui est de la résorption du stock de rappels, une opération « coup de poing » a été réalisée par la Direction de la Solde aux mois de juin et juillet 2017 en vue de résorber le stock des actes réglementaires concernant les enseignants (actes d'intégration, d'avancement et de validation). A l'issue des deux (2) ateliers, 35 230 actes ont été exploités, analysés, décomptés et en cours de traitement. Des critères ont été fixés sur une base d'équité, axés sur le numéro de matricule de l'agent et de l'ancienneté de celui-ci.

Le détail par catégorie d'acte est le suivant :

- Intégration : 17 297 ;
- Avancement : 6 106 ;
- Validation : 11 827.

L'évaluation financière des **35 230 actes** a été faite et le montant total des rappels y afférents est estimé à **85 milliards**. Une partie a déjà commencé à être payée au mois d'août 2017. Et, de cette date à décembre 2018, plus de 64 milliards ont été payés. Pour le reste, un plan de résorption est proposé, basé sur des critères d'équité en donnant la même chance à l'ensemble des agents de l'Etat.

Les autres points de revendications satisfaits sont les suivants :

- **Octroi d'indemnité aux Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports :**

L'indemnité d'encadrement pédagogique a été octroyée aux Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Le projet de décret allouant cette indemnité à cette catégorie d'agents a été transmis au Secrétaire du Gouvernement par lettre n°128/MEFP/DGF/DSPRV du 5 février 2015. Le décret allouant cette indemnité de 150 000 F CFA porte le numéro 2015-276 du 4 mars 2015.

- **Régularisation des surimpositions pour les reclassés de 2006 avant la fin de l'année 2015 :**

La Direction de la Solde a procédé au remboursement des surimpositions des reclassés de 2016 depuis décembre 2015, pour un montant de 973 millions.

- **Annulation, à titre gracieux et exceptionnel, de retenues opérées sur les salaires :**

Suite à des faits de grève en avril 2015, des mesures avaient été prises de procéder à des coupures correspondant aux jours non travaillés. Finalement, pour des raisons sociales, des remboursements sont effectués à partir d'octobre 2015.

- **Habitat :**

L'état de mise en œuvre des points relevant de la commission-Habitat, pour les enseignants, donne la situation suivante :

- ✓ **ZAC de Kounoune :**

L'adduction en eau et l'électrification de la ZAC de Kounoune sont effectives depuis le 16 Aout 2015. Les travaux d'adduction d'eau potable et électricité ont été exécutés et réceptionnés. Les abonnements

à l'électricité et à l'eau se poursuivent. Les baux ont commencé à être attribués.

- ✓ **Travaux d'aménagement des ZAC des régions :**

Les 800 millions destinés à l'aménagement des ZAC ont été mobilisés et libérés par le MEFP.

A ce jour, les marchés approuvés ont été notifiés aux entreprises qui ont reçu leurs ordres de service de démarrage. Elles sont présentement sur le terrain pour un démarrage effectif des travaux pour une durée moyenne de huit (8) mois.

- ✓ **Délivrance des attestations individuelles :**

Elle se poursuit au fur et à mesure des dépôts de listes par les syndicats.

- **Pour Louga :**

A la suite de la transmission des procès-verbaux de répartition par la partie syndicale (Intersyndicale-G10), les attestations globales ont été signées et le retrait se poursuit. Il est demandé aux syndicats de fournir leurs listes et les copies des pièces d'identité pour la délivrance des attestations individuelles.

- **Pour Lac Rose et Ziguinchor :**

Les 3,5 milliards prévus, destinés à l'aménagement des ZAC du Lac Rose et de Kantène, ne sont pas encore mobilisés.

- **Pour Lac Rose,** la mise à disposition de l'assiette par la Délégation générale pour le Pôle urbain (DGPU) n'est pas encore effective.

- **Terrains non viabilisés :** il est attendu des syndicats concernés de déposer leurs requêtes au niveau du MEFP, avec copies au Ministère chargé de l'Habitat.

4. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT

Globalement depuis la seconde alternance, le montant issu de la rationalisation des dépenses courantes s'élève à environ 133,051 milliards FCFA. Ces économies réalisées expliquent le comportement du ratio dépenses courantes par rapport au PIB qui n'a cessé de reculer, passant de 12% du PIB en 2011 à 7,5% du PIB en 2018.

Cette rationalisation a porté sur les mesures suivantes :

- ✓ la suppression de 48 agences et structures, suite aux conclusions de l'étude menée par l'IGE, la fermeture d'ambassades et de consulats pour optimiser la carte diplomatique et la suppression de la deuxième chambre du Parlement, le SENAT et de la Vice-présidence de la République.
- ✓ pour le cas spécifique des dépenses permanentes, toutes les lignes de téléphone mobile, hormis certaines des services de défense, de sécurité et de justice ont été suspendues le 1er mai 2012, avec un réabonnement au cas par cas suivant une restriction des bénéficiaires et des montants plafonds fixés par circulaire du Premier ministre. Des économies de 11 milliards de FCFA ont été réalisées sur les dépenses du téléphone.
- ✓ Pour les consommations d'eau, les cent plus gros consommateurs de l'Administration ont été identifiés et suivis de façon très rapprochée. Les travaux de fiabilisation des fichiers ont également été menés et consolidés pour l'eau et l'électricité.
- ✓ S'agissant des corps émergents de l'Education, suite au rapport



de juillet 2011 de l'Inspection générale des Finances relatif à l'audit de leurs salaires, il a été décidé de supprimer le quota sécuritaire et de mettre en place un comité interministériel de pilotage de la masse salariale des corps émergents. Un arrêté portant création, organisation et fonctionnement du comité avait été pris avant la fin de l'année 2012.

- ✓ le gel et la résiliation de toutes les conventions de location de bâtiments à usage de logement a permis de réaliser des économies de 7 milliards. En lieu et place de la location, des indemnités de logement ont été octroyées aux ayants droits. La compensation tarifaire sur l'électricité pour 20 milliards de FCFA a été économisée, des économies ont été également réalisées sur les subventions octroyées aux agences qui bénéficient de ressources propres, pour 1,080 milliard de FCFA.
- ✓ la réduction des dotations consacrées aux fêtes et cérémonies, conférences, congrès et séminaires ainsi qu'aux lignes « habillement et accessoires ». En outre, les crédits destinés à l'achat de mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, véhicules et autres biens amortissables ont été revus à la baisse à hauteur de 2,262 milliards de FCFA, au niveau des services ayant eu à procéder aux mêmes achats dans un passé récent.

5. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les deux (2) premiers budgets d'investissement, sous le magistère de son Excellence Monsieur le Président de la République Macky SALL ont été marqués par des économies de **70 milliards de FCFA** réaffectées aux Programmes d'appui au monde rural, et à la hausse des investis-

sements en privilégiant l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, l'hydraulique et l'Assainissement, l'éducation et la formation et la santé et la protection sociale.

Les principales mesures prises ayant permis ces économies ont été la suppression des projets d'appui institutionnel et des projets à faible impact sur la croissance économique.

Les dépenses d'investissements publics n'ont cessé de croître et atteignent 36% du budget en 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du PSE qui est très profitable à l'économie sénégalaise avec la poursuite de l'exécution d'importants projets majeurs initiés par le Gouvernement.

Nous pouvons notamment citer le nouveau pôle de développement urbain de Diamniadio à 30 km de Dakar, le prolongement de l'autoroute à péage jusqu'à l'aéroport international Blaise DIAGNE, une deuxième autoroute à péage en construction, un nouvel aéroport à 50 km de Dakar, le lancement d'une ligne de Train Express Régional reliant Dakar au futur aéroport, de même que trois nouvelles centrales solaires déjà opérationnelles d'une capacité cumulée de 70 MW.

L'objectif du Président Macky SALL à travers la réalisation de ces grands projets et l'assainissement du cadre macroéconomique est de réaliser une croissance de qualité, qui génère de l'emploi et des revenus, et favorise un développement solidaire et inclusif. C'est ce qu'il appelle « Le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous ».

Notons que plus de 80% des ressources mobilisées à travers les budgets d'investissement exécutés sous le Magistère de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président ont été investies dans les **6 secteurs clés du volet public du Plan Sénégal Emergent (PSE)**, à savoir :

1. les infrastructures et services de transports,

2. les infrastructures et Services Energétiques,
3. l'Agriculture,
4. l'Education et la Formation,
5. l'Hydraulique et l'Assainissement,
6. et la Santé et Protection Sociale.

C'est dans le cadre de ces 6 secteurs qu'ont été exécutés les marqueurs sociaux qui ont rythmé le septennat de Monsieur le Président de la République. Il s'agit

- ✓ du **Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)**, dans sa phase 2, avec ses 4 volets : allègement des travaux des femmes, hydraulique rurale, pistes rurales et électrification rurale,
- ✓ du **Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES)** avec des 3 volets voirie urbaine, assainissement et éclairage public ;
- ✓ du **Programme Nationale des Bourses de sécurité familiale (PNBSF)**,
- ✓ du **Programme d'Urgence et de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)** qui intervient en zone frontalière pour satisfaire les attentes légitimes des populations à travers ses 6 composantes :
 - DÉSENCLAVEMENT PHYSIQUE
 - ACTIONS HUMANITAIRES ET DE SOLIDARITÉ
 - INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SOCIAUX
 - PROMOTION ÉCONOMIQUE
 - INFRASTRUCTURES DE SÉCURITÉ TERRITORIALE
 - INFRASTRUCTURES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS
- ✓ et du **Fonds National de l'Entreprenariat rapide** pour le financement de plus de 50 000 entrepreneurs par an et la création de 100 000 emplois directs et de 200 000 emplois indirects.

Ces programmes phares ont contribué aux réalisations suivantes :

En matière d'infrastructures routières :

- ce sont **1 362 km de routes** qui ont été construites, soit 272,4 km par an, ce qui fait un doublement par rapport aux 12 ans ayant précédé, l'accession à la magistrature suprême du Président de la République, son Excellence Macky SALL,
- ce sont **217 km d'autoroutes** qui ont été construites alors que jusqu'ici le Sénégal ne disposait que de 32 km d'autoroutes,
- c'est la construction de **2800 km de pistes de désenclavement** soit **560 km/an**, c'est quasiment 4 fois plus que la moyenne annuelle des 12 années antérieures.

Dans le domaine de **l'énergie**, la puissance électrique installée a doublé entre 2011 et 2018 favorisant l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'électricité en zone urbaine tandis qu'en zone rurale, ce sont **2 246 nouveaux villages** qui ont été électrifiés, soit une moyenne annuelle de **449 villages** électrifiés. Comparativement à la période antérieure, c'est dire qu'il a été réalisé **5 fois** plus de villages électrifiés par an. S'agissant de **l'agriculture**, ce sont des productions record qui ont été enregistrées permettant de couvrir nos **besoins en céréales de 93% et en riz de 63%**. La production arachidière quant à elle a été multipliée par 2,5 de même que les productions horticoles tandis que les productions animales (lait, viande, aquaculture) ont connu une

augmentation satisfaisante.

En matière d'**hydraulique**, l'accès à l'eau a atteint 98,8% en milieu urbain tandis que nous sommes à **8,7 points** de l'accès à l'eau potable de toutes les populations rurales (**91,3%**) en vue d'atteindre l'accès universel. Notons qu'en 2011 le taux d'accès à l'hydraulique rurale était de 80%.

Relativement à l'**assainissement**, des bonds de **4 points** et de **8 points** ont été réalisés respectivement dans l'assainissement urbain (67,4%) et rural (42,3%)

Pour ce qui est de l'éducation, les réalisations ont porté sur :

- la construction de **10 003 salles de classes**,
- la construction, la réhabilitation et l'extension de **185 daaras modernes**,
- la construction de **5 Instituts Supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP)** et **12 Espaces Numériques Ouverts (ENO)**.

Le secteur de la **santé** n'a pas également été en reste avec la construction de **5 nouveaux hôpitaux**; **11 centres de santé**, **102 postes de santé** et **14 centres de dialyse**.

Quant à la **protection sociale**, elle a occupé une place de choix dans les réalisations grâce aux marqueurs sociaux qui ont rythmé le septennat de Monsieur le Président de la République, je veux parler de la Couverture Maladie Universelle et des Bourses de Sécurité Familiales.

En effet, ce sont plus de **50 000 cartes d'égalité des chances** qui ont été produites. Ces cartes permettent aux personnes handicapées d'accéder aux services essentiels relatifs à la santé, à la réadaptation, à l'éducation, à l'emploi et à la formation.

Ce sont plus de **2,5 millions d'enfants de moins de 5 ans** qui ont bénéficié de la gratuité des soins ;

Tandis que les **bourses de sécurité familiale** ont bénéficié à **316 941 familles vulnérables**. Il s'agit d'une mise à disposition de 25 000 FCFA par trimestre, soit 100 000 francs par an, pour **renforcer leurs moyens d'existence et capacités éducatives et productives**.

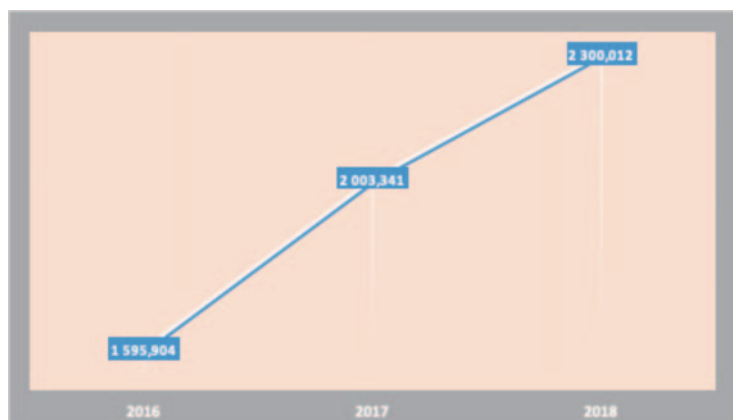
Au titre des projets PPP, les réalisations ont concerné principalement les secteurs de l'énergie avec les projets de centrales solaires, l'agriculture avec des centres de conditionnement de semences, l'industrie avec les plateformes industrielles intégrées, la santé avec la construction d'une usine pharmaceutique.

Le financement de ces projets en PPP a été facilité par le **Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS)** qui a permis de développer 14 projets.

Il est à noter que **trois (3) projets** initialement prévus en **PPP** ont été finalement réalisés sur financement public. Il s'agit des **projets de construction de résidences universitaires, de rénovation des aérodrômes et aéroports régionaux et de dessalement de l'eau de mer** compte tenu de l'importance et de l'urgence liées à leur mise en œuvre. Les deux (2) derniers projets sont en cours d'exécution. Cependant, les opportunités d'affaires à saisir par le secteur privé national a connu une évolution croissante (cf tableau ci-joint)



	2016	2017	2018
Montant LFI	3 022,390	3 360,000	3 709,100
AUBAINES DU SECTEUR PRIVE	1 595,904	2 003,341	2 300,012
PART en %	52,80%	59,62%	62,01%



En définitive, le Bilan physico – financier de Monsieur le Président de la République peut se résumer en :

- **un rattrapage infrastructurel,**
- **une autosuffisance alimentaire en marche,**
- **une équité territoriale,**
- **et une forte inclusion sociale** (acquis sociaux significatifs à travers notamment un renforcement de l'accès à l'électricité et aux services sociaux de base « éducation, santé et protection sociale »).

6. IMPACT SOCIAL DE LA POLITIQUE DU PRESIDENT MACKY SALL

1. L'une des mesures phares de la refonte de la fiscalité en 2013 a été la **baisse minimale de 29 milliards de FCFA/an** sur les salaires. Cette mesure de haute portée sociale est salubre dans la mesure où le salaire connaît une hausse. Ainsi, l'Etat a renoncé annuellement à des recettes pour améliorer et renforcer le pouvoir d'achat des salariés et, par ricochet leur niveau de vie. C'est pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, qu'un gouvernement diminue de manière aussi substantielle la fiscalité sur les travailleurs.
2. Il y a également l'**allègement des obligations déclaratives** pour les entreprises intermédiaires qui ont un chiffre d'affaires qui varient entre 50 et 200 millions de FCFA ; 15% d'abattement fiscal pour les entreprises qui acceptent de travailler avec un centre de gestion agréé ;
3. Il convient de relever aussi la baisse de **5 à 1% des droits d'enregistrement sur les transactions immobilières** pour l'habitat social.
4. Baisse des coûts de **mutation de propriété** de 20% à 8% ;

5. la transformation gratuite des **titres précaires en titres fonciers**, par la simplification de procédures et la sécurisation des transactions. Avec un nombre de 122.206 titres fonciers recensés au Sénégal, la résolution prise par le Chef de l'Etat lors de la réunion du Conseil des ministres du 22 février 2017, pour la régularisation des titres précaires va permettre aux populations concernées de pouvoir se doter d'un titre foncier pour une meilleure sécurité, et d'accéder facilement et de manière gratuite à la pleine propriété foncière.
6. la réforme de la **retraite complémentaire** par la mise en place d'un second régime de retraite dont le taux de cotisation est de 6%, réparti entre l'Etat et les agents fonctionnaires, en raison respectivement de 3,6% et 2,4%. **L'impact budgétaire annuel serait de 11,2 milliards de FCFA et les retraités de l'enseignement supérieur connaîtront plus qu'un triplement de leurs pensions de retraites.**
7. l'instauration d'une **Bourse de sécurité familiale pour les familles** défavorisées, conditionnées à des critères de revenus, d'inscription et d'assiduité à l'école des enfants, afin de combattre les injustices sociales et les inégalités pour une meilleure répartition des richesses nationales. Ce programme a bénéficié jusqu'ici de **66,5 milliards de FCFA** de crédits budgétaires, ce qui a permis de mettre à la disposition de plus de 300.000 ménages pauvres, une bourse de 25 000 FCFA/trimestre pendant 5 ans, soit 100 000 FCFA/an pour renforcer leurs moyens d'existence et capacités éducatives et productives. En 2018, ce sont 40 milliards de FCFA qui sont prévus pour ce programme phare du Gouvernement.
8. la mise en œuvre du **Programme de Couverture Maladie Universelle**, en vue d'améliorer l'accès aux soins pour tous et de relever le taux de couverture de l'assurance maladie de 20% à 75%, a mobilisé des ressources internes de 42,7 milliards de FCFA sur la période 2013-2018. Ces concours financiers ont permis de porter le nombre de mutuelles de santé à 675 et d'enrôler 2.469.804 bénéficiaires dont 1.482.942 membres des ménages bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) et 17.192 détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances ; prendre en charge 11.321 femmes dans le cadre de la gratuité de la césarienne, 2.499.665 cas d'enfants de moins de cinq ans pour des consultations curatives et pour la vaccination et 556 malades souffrant d'insuffisance rénale chronique. Ainsi, le taux de couverture du risque maladie de la population générale a atteint 47% en 2017.
9. l'**entrepreneuriat rapide**, initié à partir de 2018, avec un budget de **30 milliards de FCFA**, est mis à la disposition des jeunes et des femmes, dans l'optique de promouvoir, d'encourager et d'accompagner l'entrepreneuriat des femmes et jeunes du pays. Il s'agit de financement direct et rapide des entrepreneurs, de la garantie auprès des institutions financières et bancaires, de la promotion d'investissements innovants et l'accompagnement financier de projets catalyseurs et à fort effet de levier auprès

des partenaires du Sénégal. Le déblocage des premiers financements interviendra en avril 2018.

10. la réduction du prix de l'électricité matérialisée par la grille tarifaire avec une baisse de 10%. Cette baisse permet aux masses populaires sénégalaises d'économiser 15% de leurs anciennes factures bimestrielles d'électricité. Ainsi, une famille qui payait 10.000FCFA d'électricité économise 1.500FCFA tous les deux mois. Cette baisse représente un gain de 30 milliards en faveur des consommateurs. Mieux, grâce à nos récentes découvertes de gaz et de pétrole, de nouvelles opportunités s'offrent à notre pays d'assurer son indépendance énergétique.

11. les prix des loyers des locaux à usage d'habitation n'ont cessé depuis des années de connaître une poussée inflationniste qui affecte considérablement les revenus des ménages et qui anéantit les efforts faits pour accroître le pouvoir d'achat des Sénégalais. Depuis janvier 2014, le coût du loyer a connu une baisse substantielle, soulageant les budgets des ménages d'une charge jusqu'ici pesante et incompressible. Cette baisse est de 29 % pour les loyers inférieurs à 150.000 FCFA, 14 % pour ceux compris entre 150.000 FCFA et 500.000 FCFA, et 4 % pour ceux dépassant 500.000 FCFA. Egalement, pour soulager les ménages, l'Etat fait de la promotion de l'habitat social une des priorités de sa politique sociale, c'est ainsi que la production de logements sociaux est passée de 4.000 en 2012 à 7.200 en 2015 et 10.000 en 2016. Avec ce rythme soutenu, les 15.000 logements inscrits dans le Plan Sénégal émergent (PSE) seront facilement atteints.

12. la gratuité de l'hémodialyse : Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure depuis le 1er juillet 2012, cette décision d'une haute portée sociale parachève l'allègement de la prise en charge des personnes souffrant de l'insuffisance rénale chronique. Jusqu'à une période récente, chaque patient déboursait, en moyenne, 6 millions de FCFA par an. En 2010, la séance était ramenée à 10.000 FCFA au lieu de 35.000 FCFA dans le public et 60.000 FCFA dans le privé. La prise en charge de ces dépenses onéreuses par l'Etat, disons ruineuses, est une vraie bouffée d'oxygène pour ces milliers de Sénégalais insuffisants rénaux. L'Etat a accompagné cette mesure de gratuité par la construction et l'équipement de centres de dialyse pratiquement dans toutes les régions du Sénégal.

13. POINT SUR LES MESURES PRISES EN FAVEUR DES ETUDIANTS.

A l'instar des mesures ci-dessus déployées en faveur des enseignants, depuis 2012, le Gouvernement a consenti un effort important en direction des étudiants.

S'agissant des allocations d'études universitaires, au plan des seuls crédits budgétaires affectés aux bourses nationales, ceux-ci sont passés de :

- **24,018 milliards de FCFA** en 2011,
- à **33,003 milliards FCFA** en 2012,

- pour atteindre 39,294 milliards avec la Loi de Finances initiale (LFI) 2018,
- et, finalement, 60,294 milliards de FCFA pour la même gestion 2018, à la suite de deux tranches de crédits additionnels intervenues durant le même exercice.

A ces chiffres, il convient d'ajouter :

- les crédits affectés aux bourses étrangères, soit 7 milliards de FCFA, par an ;
- pour les bourses nationales, des ressources additionnelles en trésorerie, à travers notamment des financements relais de Ecobank, ce pour éviter toute rupture de paiement au regard en particulier du déphasage entre l'année budgétaire (1er janvier/ 31 décembre) et l'année universitaire (Octobre à Juillet de l'année suivante). Par ailleurs, il convient de ne pas oublier les mesures favorables pour les étudiants prises tout récemment par Monsieur le Président de la République visant à assurer aux bénéficiaires de meilleures conditions d'études, notamment :
- les augmentations de bourses et aides sociales d'un coût estimé à 6,5 milliards de FCFA ;
- et la baisse des tickets de repas, évaluée à au moins 1,8 milliards de FCFA ;

En outre, il s'avère utile de relever la décision prise le 21 février 2013 par Monsieur le Président de la République et relatives au **placement des bacheliers non orientés dans les établissements d'enseignement supérieur privés**, homologués par le CAMES.

Entre **2013 et 2018**, ce sont **31 707 482 500 FCFA** qui ont été payés par l'Etat pour la prise en charge des études de cette catégorie d'étudiants. En 2019, 8 milliards de FCFA sont prévus dont 1 milliard payé en janvier.

14. SECURITE SOCIALE DES FONCTIONNAIRES :

14.1. La revalorisation des pensions militaires d'invalidité :

Les nouveaux enjeux sécuritaires auront, en plus de renforcer aussi bien les effectifs que les conditions matérielles des forces de défense et de sécurité, consacré la réforme de l'indexation des pensions d'invalidité accordées dans les cas ci-après :

- les infirmités résultant de blessures par suite d'évènement de guerre ou d'accident éprouvés par le fait ou à l'occasion du service ;
- les infirmités résultant de maladies par le fait ou à l'occasion du service ;
- l'aggravation par le fait ou à l'occasion du service d'infirmités étrangères.

A cet effet, la valeur des points affectés au taux d'invalidité a été substantiellement augmentée aussi bien pour les invalides simples que pour les grands invalides et les grands mutilés.

Ainsi, conformément aux dispositions de la loi n°2017-26 du 13 juillet 2017 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n°67-42 du 30 juin 1947 portant Code des pensions militaires d'invalidité, les invalides simples bénéficient de 100 points supplémentaires contre 300 points (209 505 francs) pour les grands invalides et 600 points (419 010 francs) pour les grands mutilés à compter du 1er janvier 2016, ce qui s'est concrétisé par le paiement de rappels d'un montant



global de 1,2 milliards.

14.2. La revalorisation des pensions de retraite du personnel titulaire des Universités :

Le Fonds national de retraites (FNR) connaît, depuis 2011, une tendance déficitaire avec un solde de l'ordre de - 700 millions. Cette situation, en plus des facteurs à la fois endogènes et exogènes inhérents aux régimes de retraite par répartition, se justifiait par l'absence d'une nouvelle politique en matière de retraite qui, en plus du souci d'assurer la viabilité financière du régime, devrait s'attacher à favoriser le mieux-être des retraités et de garantir leur protection sociale.

En 2014, à la faveur du PSE qui définit les grandes orientations économiques et sociales sur un horizon temporel de 35 ans, les termes de l'axe 2 « Capital humain, protection sociale et développement durable » définissaient la nouvelle vision qui doit commander la sécurité sociale des travailleurs.

Il s'agissait ainsi d'une opportunité offerte aux systèmes de retraite pour engager de vastes chantiers de réformes en vue d'apporter des réponses structurelles aux difficultés récurrentes de gouvernance, de viabilité et d'inclusion des régimes en engageant une réforme tridimensionnelle à savoir paramétrique, systémique et institutionnelle.

Mais la nécessité d'apporter, pour le Fonds national de Retraites, une solution urgente aux nombreuses doléances des syndicalistes, notamment ceux de l'Enseignement supérieur, aura conduit, dans le cadre du Protocole d'accord en date du 15 mars 2018 entre le Gouvernement et le SAES, à porter les pensions de retraites des universitaires à un taux de 70 % du dernier salaire net, pour compter de 2018, contre un taux initial moyen de l'ordre de 26%. Ce pourcentage devant être progressivement revu à la hausse pour connaître une nette évolution de 85% à partir de 2022.

TABLEAU ILLUSTRATIF DE L'EVOLUTION DES PENSIONS DES UNIVERSITAIRES

14.3 La création d'un régime complémentaire de retraite :

Matricule	Dernier salaire net	Pension avant la réforme	Allocation spéciale	Pension actuelle
XXXXXX	805 884	116 824	447 295	564 119
XXXXXX	925 099	383 047	264 522	647 569
XXXXXX	1 142 321	399 825	362 594	762 418
XXXXXX	1 156 955	329 563	470 062	799 625
XXXXXX	1 210 882	353 811	456 057	809 869
XXXXXX	1 252 079	376 674	470 944	847 617
XXXXXX	1 336 682	478 520	457 158	935 677
XXXXXX	1 298 208	495 380	413 366	908 746
XXXXXX	1 531 414	409 382	662 608	1 071 990

Le régime complémentaire de pension de retraite des fonctionnaires civils et militaires a été institué par la loi n°2018-12 du 30 mars 2018 en vue d'améliorer le niveau des pensions, l'importance de la hausse des salaires sur la période 2000-2012 ayant creusé substantiellement l'écart entre les salaires et les pensions, d'où une forte demande de revalorisation des pensions.

Le système financier adopté est la répartition à cotisations définies et le mode de calcul de la pension est la technique des points.

Les taux de cotisations fixés à 3,6 part employeur et 2,4 % part salarié se sont traduits par l'inscription de 4,7 milliards dans la loi de finances rectificative 2018 au titre des cotisations de l'Etat pour le second semestre de 2018. La pension complémentaire qui viendra s'ajouter à la pension du régime général évoluera, pour 15 ans de service, de 71 000 francs à 257 000 francs, selon la hiérarchie et l'assiette soumise à cotisation.

14.4 La suppression de l'écèlement :

Revendication syndicale restée longtemps insatisfaite, la suppression de l'écèlement a été consacrée par la loi n°2018 - 23 du 6 juillet 2018 modifiant la loi n°2002-08 du 22 février 2002 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n°81-52 du 10 juillet 1981 portant code des pensions civiles et militaires de retraite.

En effet, le principe de l'écèlement était contenu dans le dernier alinéa de l'article 28 du Code des pensions qui disposait que « Lorsque les émoluments ci-dessus définis excèdent dix fois le traitement afférent à l'indice minimum de l'échelle des traitements, la portion dépassant cette limite n'est comptée que pour moitié ». Cette règle consistant à plafonner l'assiette de liquidation de la pension pour gommer les écarts de niveau de pension entre retraités, était devenue obsolète par rapport à l'efficacité du régime dans sa vocation à servir aux retraités un revenu de remplacement satisfaisant et défavorable en particulier aux professeurs d'université, aux magistrats, aux inspecteurs généraux d'Etat, aux professeurs d'enseignement secondaire, aux inspecteurs de l'enseignement élémentaire;...

14.5 La création de la Direction des Pensions

La Direction de la Solde, des Pensions et Rentes viagères, produit de la fusion de la Direction Centrale de la Solde et de la Direction des Pensions et Rentes viagères au début des années 1990, avait pour principales missions :

- la liquidation des droits des fonctionnaires, magistrats, militaires et tous autres agents de l'Etat dont la rémunération est imputée sur les crédits de dépenses de personnel du budget général ;
- la concession des pensions civiles et militaires de retraite, des rentes viagères, des pensions militaires d'invalidité et des secours après décès.

La prise en charge par une seule direction de ces missions qui concernent une population de 120 000 agents en activité et 65 000 pensionnés s'est avérée, à la pratique, particulièrement difficile générant pendant vingt-deux (22) ans des dysfonctionnements préjudiciables aux usagers et à l'image de l'Administration. Au titre des difficultés rencontrées, on peut énumérer :

1. un allongement anormal des délais de liquidation des droits des

pensionnés illustré, en 2012, par un stock de 23 000 dossiers de pension en attente de saisie et de signature, 110 000 bulletins de pensions non reversés et plus de 1 200 demandes de pension de veuves et d'orphelins et de révision de pension de retraite non satisfaites en mai 2013 et dont certaines faisaient l'objet de plaintes régulières auprès du Médiateur de la République ;

2. un déficit dans la prise en charge des activités relevant de la Division des Pensions ; l'étendue des attributions dépassant de loin les moyens humains et matériels mobilisables à l'échelle d'une division administrative ; situation régulièrement relevée par les missions de contrôle interne et externe ;
3. une absence de modernisation des procédures de liquidation et d'ordonnement des droits : les procédures administratives manuelles héritées de la période coloniale sont restées en vigueur.

Au regard de tout ce qui précède, le Président de la République a ordonné la création d'une direction dédiée aux pensions consacrée par le décret n°2017-480 du 03 avril 2017 modifiant le décret n°2014-1171 du 16 septembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Les premières actions de cette nouvelle direction tournent autour de la modernisation de la gestion administrative et financière ainsi que la réforme paramétrique, systémique et institutionnelle du FNR.

15. SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PRIVE

La décision du gouvernement du Sénégal de consacrer « la retraite » comme thème de la Conférence sociale tenue dans le courant de l'année 2016, avait offert à l'IPRES, l'opportunité de partager avec les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les bénéficiaires et l'ensemble de la population, son ambitieux projet de réformes en vue d'assurer une meilleure qualité de service garantissant :

- **aux pensionnés actuels et futurs, une pension décente leur permettant de maintenir leur niveau de vie, corrélée à une couverture médicale efficiente et adaptée ;**
- **à tous les usagers, un accès facilité à un système fiable et matérialisé de services.**

L'IPRES a, avec l'appui de l'Etat du Sénégal, atteint les objectifs sus-visés, par la mise en œuvre de réformes paramétriques.

Il s'agit :

- **de la revalorisation des pensions par le biais des relèvements successifs de la valeur du point au Régime général et au Régime complémentaire de retraite des Cadres :**
 - **10% en 2012**
 - **5% en 2014**
 - **5% en 2015**
 - **5% en 2016**
 - **10% en 2017**
 - **5% en 2018**
- de l'instauration d'une **pension minimale mensuelle d'un montant**

de FCFA 35 000 au profit de plus de 29.000 pensionnés de droits directs (retraités) ;

- **du relèvement du délai de stage à 120 mois au lieu d'un an**; le délai de stage étant la période d'assurance permettant au travailleur de prétendre à une pension viagère ;
- **du relèvement des plafonds de salaires** soumis à cotisation par, d'une part, un mécanisme de rattrapage pour atteindre au **1er janvier 2017, 40% des plafonds en vigueur sur l'exercice 2015** et d'autre part, par leur indexation continue sur l'évolution annuelle moyenne des salaires.

Ces mesures en vigueur, permettront :

- **aux futurs retraités** de se constituer plus de droits en corrélation avec leurs niveaux de cotisations et de vie ;
- **aux retraités actuels et futurs** de bénéficier d'une pension minimale garantie tout en conservant le bénéfice des revalorisations ponctuelles décidées chaque fois que la situation financière de l'Institution le permet.

Il convient de souligner que dans cette démarche nouvelle qui s'opère dans le cadre d'une gouvernance conforme aux standards internationaux, l'Institution a bénéficié de l'accompagnement de l'Etat notamment :

- **par un appui financier d'un montant de 5,5 milliards** inscrit dans la loi de Finance 2019, pour l'instauration de la pension minimale qui nécessite un financement additionnel pour prendre en charge le gap entre les pensions réellement acquises et le minimum visé ;
- **par la défiscalisation totale** des revenus des placements financiers et immobiliers de l'Institution, une exonération douanière pour toutes les importations de matériel dont la finalité participe du soutien aux prestations offertes aux bénéficiaires dans le cadre de l'action sociale et sanitaire ;
- **par la défiscalisation des pensions et Allocations** de retraite et de réversion.

16. PERSPECTIVES DU DEUXIEME MANDAT DE MONSIEUR MACKY SALL

Le deuxième mandat de Monsieur le Président de la République, son Excellence Macky SALL (2019-2023) va s'inscrire dans la continuité et l'accélération à travers surtout l'exécution du **Plan d'Actions Prioritaires (PAP)** dans sa phase II (2019-2023) dont le financement est totalement bouclé.

Le coût du PAP 2 est évalué à 14 098 milliards FCFA, avec un financement acquis de 67% avant le Groupe Consultatif tenu à Paris les 17 et 18 décembre 2018.

Le financement à rechercher (33%) est de 4 684 milliards FCFA réparti en :

- (i) financement attendu des PTF de 2 850 milliards FCFA,
- (ii) et financement des Privés dans le cadre des PPP pour un montant de 1 834 milliards FCFA.

Les projets inscrits dans le PAP 2 sont au nombre de 700 et ont été sélectionnés sur la base de 11 critères portant principalement sur :

- **la maturité des projets,**



- la contribution à la croissance économique,
- la réduction des inégalités sociales et de genre,
- l'adaptation à la résilience et aux changements climatiques
- et l'équité territoriale.

Les 700 projets et programmes publics du PAP 2, d'un coût global de 14 098 milliards FCFA, sont totalement alignés aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Leur répartition par axe stratégique montre :

- **la dominance toujours de l'axe 1** : Transformation structurelle de l'économie et croissance (60%) contre 66% dans le PAP 1, soit un recul de 6 points en raison du rôle croissant que devra jouer le secteur privé dans la mise en œuvre du PAP 2,
- **suivie de l'axe 2** : Capital humain, protection sociale et développement durable qui englobe 29% du financement, soit une hausse de 3 points comparativement au précédent PAP tenant compte de l'option dans le PAP 2 d'aller à plus d'inclusion sociale et d'accorder une attention toute particulière à la dimension environnementale ;
- **et de l'axe 3** : Gouvernance, Institution, Paix et Sécurité qui absorbe 11% du financement, soit un bond de 3,5% par rapport au PAP précédent. Cette hausse se justifie notamment par l'accroissement des transferts budgétaires aux collectivités territoriales et le renforcement des moyens de nos forces de défense et de sécurité pour faire face au défi de la paix et de la sécurité au niveau sous-régional, voire régional en Afrique de l'Ouest.

Les principaux projets et programmes programmés par axe stratégique du PAP 2 sont les suivants :

- **Dans l'axe 1,**
 - **le développement d'un réseau de gazoduc et la relance du ferroviaire** devient une réalité avec d'une part, le Projet de Train Express Régional (TER) dans sa phase complémentaire reliant Diamniadio à AIBD pour desservir l'Aéroport qui, après 1 an d'exploitation, reçoit déjà près de 2 000 000 de passagers et d'autre part, le Programme de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako ;
 - l'amplification du **Programme national d'autosuffisance en riz et du Programme national d'urgence d'électrification rurale**.
 - **La poursuite du renforcement des infrastructures routières** avec le Projet d'autoroute Mbour- Fatick-Kaolack, le Projet d'autoroute côtière Dakar-Saint Louis et le Programme prioritaire de Désenclavement.
- **Au niveau de l'axe 2**, nous retrouvons 4 programmes majeurs d'initiative présidentielle adués par les populations et qui contribuent de manière décisive à l'inclusion sociale et à l'équité territoriale. Ce sont :
 - le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), dans sa phase 2,
 - le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES);
 - le Programme National des Bourses de sécurité familiale ;
 - et le Fonds National de l'Entreprenariat rapide.

- le Programme de résorption des abris provisoires et d'extension du réseau scolaire,
- les Projets de construction de Lycées professionnels
- ainsi que l'achèvement de la construction de l'Université du Sine-Saloum El Hadji Ibrahima NIASS et de l'Université Amadou Makhtar MBOW.

Dans le secteur de l'hydraulique,

- c'est l'achèvement des Projets de construction d'une troisième usine de traitement d'eau à Keur Momar Sarr et d'une usine de dessalement aux Mamelles ;
- la mise en œuvre du **Projet de renforcement de la résilience des Ecosystèmes du Ferlo (REFERLO)** pour satisfaire les besoins en eau des populations et du cheptel de la zone sylvo-pastorale.

Dans le secteur de la santé,

- ce sont les Projets de construction, de réhabilitation et d'équipement de structures sanitaires.

Quant à l'axe 3, ce sont :

- le renforcement du **Fonds d'Equipement des collectivités territoriales (FECT)** ;
- la mise en œuvre du **Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)**,
- l'accélération de l'exécution du **Programme d'Urgence et de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)**
- et l'amplification du Programme d'équipement des forces de défense et de sécurité.

Pour le volet PPP, ce sont 20 projets programmés dans les principaux secteurs suivants:

- des infrastructures et Services de Transports (Port de ndayane),
- de l'agriculture (développement des agropoles),
- de l'Industrie (parcs industriels et zones économiques spéciales),
- et de l'urbanisme et de l'habitat (développement urbain privé).

En définitive, le 8ème groupe consultatif restera à jamais graver dans les mémoires tant du point de vue du niveau d'engagements des Partenaires Techniques et Financiers (7 700 milliards de FCFA) que de la qualité des Représentants des Institutions de financement et Pays Partenaires (FMI, Banque Mondiale, BAD, BOAD, BID, Union Européenne, Banque Européenne d'Investissement, France qui a dépêché pour une première son Ministre de l'Economie et des Finances pour vous témoigner le soutien de votre ami le Président Emmanuel MACRON etc).

La répartition par pays et Institution des 7 700 milliards FCFA est la suivante :

Dans le secteur de l'éducation et de la formation seront réalisés :



Pays/Institutions	USD Million	EURO Million	Francs CFA Million
BAD	2 345		1 289 750
BID	1 250		687 500
UE		400	262 383
USA	780		429 000
BOAD		610	400 000
BADEA	350		192 500
BEI		420	275 502
Allemagne		20	11 000
Japon	508		279 400
Fonds Saoudien	500		275 000
Koweït	100		55 000
Espagne		145	95 114
OPEP	180		99 000
Banque Mondiale	3 500		1 925 000
France		1 500	983 936
Luxembourg		65	42 637
FIDA	150		82 500
SNU/PNUD	573		315 150
Total	10 236 000	3 160 000	7 700 371
	14 000 milliards de dollars US		7 700 milliards FCFA

C'est en raison de la vision de Monsieur le Président de la République : le Plan Sénégal Emergent (PSE), de sa crédibilité et de la grande considération dont il jouit dans le monde entier, que la communauté internationale a plébiscité les réalisations du PAP 1 ; lesquelles en 5 ans dépassent celles des 12 années ayant précédé l'accession de Monsieur Macky SALL à la magistrature suprême.

Les PTF ont également unanimement salué l'exhaustivité du PAP 2 et ont couvert, avec les 7 700 milliards FCFA d'engagements financiers, à hauteur de 270% le gap de financement du volet public du PAP 2 du PSE d'un montant de 2 850 milliards de FCFA.

Ce seuil historique de 7 700 milliards de FCFA est constitué de dons non remboursables pour un montant de 1 435 milliards de FCFA, soit 18,6% et d'emprunts à des conditions concessionnelles avec un élément don d'au moins 35% (conforme à la stratégie d'endettement du Sénégal) pour 6 265 milliards de FCFA, soit 81,4%. (Cf le tableau ci-après).

1- Dons non remboursables

Pays/Institutions	USD Million	EURO Million	Francs CFA Million
UE		400	262 383
USA	780		429 000
Allemagne		20	11 000
Japon	508		279 400
Espagne		145	95 114
Luxembourg		65	42 637
SNU/PNUD	573		315 150
Total	1 861	630	1 434 684
	2 612,37 milliards d ollars US		1 435 milliards FCFA

2- Emprunts à des conditions concessionnelles (élément don égal au moins à 35%)

Au demeurant, il convient de relever que les 2 groupes consultatifs

Pays/Institutions	USD Million	EURO Million	Francs CFA Million
BAD	2 345		1 289 750
BID	1 250		687 500
BOAD		610	400 000
BADEA	350		192 500
BEI		420	275 502
Fonds Saoudien	500		275 000
Koweït	100		55 000
OPEP	180		99 000
Banque Mondiale	3 500		1 925 000
France		1 500	983 936
FIDA	150		82 500
Total	8 375	2 530	6 265 000
	11 392 milliards de dollars US		6 265 milliards FCFA

tenus sous le magistère du Président Macky SALL, (2014 : 3729 milliards FCFA et 2018 : 7700 milliards FCFA) font 11 429 milliards FCFA d'engagements financiers des PTF, soit 2,6 fois plus que tous les 6 groupes consultatifs réunis organisés avant 2012 et pour lesquels les PTF s'étaient engagés pour 4 303 milliards FCFA. C'est dire toute la confiance de la communauté internationale en la conduite des politiques publiques du Président de la République.



D'ores et déjà il a été approuvé treize (13) **conventions de financement** d'un montant global de **496,6 milliards FCFA** répartis comme suit :

1) sept (7) conventions de financement d'un montant global de **263 milliards FCFA** le jour même du Groupe consultatif avec 5 PTF que sont la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne, la BEI et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Les projets concernés sont les suivants :

- appui budgétaire : **77 milliards de FCFA** ;
- projet de dépollution de la Baie de Hann : **9,7 milliards de FCFA** ;
- facilité technique pour accompagner les investissements privés : **3,3 milliards de FCFA** ;
- travaux de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack : **42,6 milliards de FCFA** ;
- projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones péri-urbaines et rurales : **28,4 milliards FCFA** ;
- projet de construction du pont de Rosso : **4,8 milliards de FCFA** ;
- Projet Investir dans les Premières Années pour le Développement Humain au Sénégal (PIPADHS) : **41,8 milliards de FCFA** ;
- Projet de renforcement de l'employabilité des jeunes à travers l'apprentissage non formel : **30 milliards de FCFA** ;
- Programme d'appui au développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural, Phase II (PADAER II) : **25 milliards FCFA**.

2) une (1) convention de financement avec la Banque mondiale, le

jeudi 10 janvier 2019, au titre d'un appui budgétaire d'un montant global de **104 milliards F CFA** ;

- 3) une (1) convention de financement avec l'Agence française de Développement (AFD) au profit du Train Express régional (phase 2) pour un montant **65,6 milliards F CFA** ;
- 4) quatre (4) accords de financement avec la BID, le 14 janvier 2019, pour un montant cumulé de plus de **64 milliards de FCFA** ; en faveur des projets suivants :
 - Programme régional de la chaîne de valeur du riz : **18,5 milliards FCFA** ;
 - Projet de réalisation des routes rurales-PROBASE : **11,151 milliards FCFA** ;
 - Programme national de promotion de la micro finance Islamique au Sénégal (PROMISE) : **34 milliards FCFA** ;
 - Projet d'appui à la Haute Autorité du WAQF : **155 millions FCFA**.

Au total, un mois 15 jours après la tenue du Groupe Consultatif pour le financement du PAP 2, le taux de concrétisation des engagements financiers des PTF se situe déjà **6,44%**.

Le PAP2 (2019-2023) est déjà en marche.



Evolution des prix entre 2012 et 2018					2019 : Vérité des prix du carburant/prix appliqués		
Denrées de première nécessité/carburant	2012	2018	Baisse	%	Nouveaux prix du carburant à la date du 29 juin 2019	Prix réels du carburant	Subvention de l'Etat
Sucre	700	600	-100	-14%			
Riz (parfumé)	500	400	-100	-20%			
Gaz	4800	2900	-1900	-40%			
huile	1300	1000	-300	-23%			
Lait en poudre	3300	2800	-500	-15%			
Farine	400	300	-100	-25%			
Pain	170	150	-20	-12%			
tomate	1100	1000	-100	-9%			
Super	800	695	-105	-13%	775	825	50
Gaz oil	700	595	-105	-15%	655	705	50

Baisse de 10 à 15% des tarifs de l'électricité et blocage des prix du carburant depuis 2016. C'est le 29 juin 2019 qu'il a été opéré un ajustement des prix du super à 775 FCFA/l et le gasoil à 655 FCFA/l. Ces nouveaux prix du carburant sont moins importants que ceux de 2012 où le super coûtait 800 FCFA/l et le gaz oil 700 FCFA/l. La vérité des prix imposerait en 2019 le super à 825 FCFA/l et le gaz oil à 705 FCFA/l. L'Etat continue ainsi à supporter une subvention de 50 FCFA sur chaque litre de super et de gaz oil vendu.



Gestion budgétaire 2019 et trésorerie de l'Etat



La gestion budgétaire 2019 a été performante malgré une année électorale en raison d'une part ; de l'atteinte des objectifs de recettes de la deuxième Loi de finances rectificative (LFR) 2019 d'un montant de 2 561,6 milliards FCFA contre 2 005,620 milliards FCFA en 2018, soit en glissement annuel, une progression de 555,98 milliards FCFA en valeur absolue et de 27,7% en valeur relative et d'autre part ; du fait de l'exécution satisfaisante des dépenses.

En effet, les **charges de l'Etat** (service de la dette, dépenses de personnel, dépenses de

fonctionnement hors personnel, dépenses d'investissements sur ressources internes et dépenses d'investissements sur ressources externes) d'un montant de **4 003,006 milliards FCFA** en 2019 ont été exécutées à hauteur de **3 940,21 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de 98,4%.

L'analyse de la décomposition des charges de l'Etat démontre l'efficacité et la qualité de la dépense publique caractérisées par :

- la prépondérance des **dépenses d'investissement** d'un montant de 1 224,4

milliards FCFA avec un niveau maîtrisé du service de la dette d'un montant de 1 085,96 milliards francs CFA ;

- une **rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'Etat** qui se sont établies à 958,5 milliards FCFA représentant 56,8% des dépenses de fonctionnement et d'investissements sur ressources internes, soit un recul de 2% par rapport à 2018. Ce repli s'explique par plusieurs mesures dont notamment : (i) la **fermeture de consulats et de bureaux**

économiques à l'étranger et (ii) la réduction drastique des **dépenses liées au téléphone** avec une économie d'au moins 15 milliards FCFA/an grâce à l'application depuis le 1er septembre 2019 du décret n° 2019-1310 du 14 août 2019 fixant une allocation mensuelle, sous forme d'indemnité compensatrice, pour les ayants droit, pour charge de téléphonie mobile ;

- une **masse salariale** sous contrôle arrêtée à **744,06 milliards FCFA** représentant 30,5% des recettes fiscales, un niveau qui est en-dessous du seuil de 35% retenu dans les critères de convergence de l'UE-MOA. Cette masse salariale a été distribuée à **145.224 agents de la fonction publique**.

Pour rappel, en 2000, la masse salariale concernait 65.887 agents publics et en 2011, 91.401 agents. Ainsi, entre 2012 et 2019, soit huit (8) ans ce sont 52 822 nouveaux agents publics qui ont été mis en solde contre 25 514 en 12 ans (2000-2011).

- des allocations de **pensions** en faveur des retraités du FNR en constante augmentation atteignant **107,613 milliards FCFA** payés à **69 398 pensionnés** ;
- une année « sociale » où s'est poursuivie intensément l'exécution des six (6) marqueurs sociaux adúlés par les populations bénéficiaires. Il s'agit du **Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)**, du **Programme National des Bourses de sécurité familiale (PNBSF)**, de la **Couverture Maladie Universelle (CMU)**, du **Programme de Modernisation des Villes (PRO-MOVILLES)**, du **Programme d'Urgence et de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)** et de la **Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER)**. Le succès de ces programmes initialement financés exclusivement sur ressources internes pour un montant de 345,46 milliards FCFA a incité les PTF à accompagner l'Etat dans leur mise en

œuvre avec un financement global de 369,2 milliards FCFA.

Au titre de l'année 2019, les **ressources de trésorerie** sont mobilisées à hauteur de 3693,3 milliards FCFA, contre 3229,9 milliards FCFA en 2018, soit une progression annuelle de 463,3 milliards FCFA en valeur absolue et 14,3% en variation relative.

Ainsi, ce sont les performances dans la mobilisation des ressources internes et la qualité de la signature du Sénégal qui ont permis de mobiliser le financement nécessaire à la couverture des charges publiques (salaires et pensions, commande publique (dépenses de fonctionnement et d'investissement) au profit des entreprises pour un montant de 1 490,78 milliards FCFA, soit une hausse de 238,85 milliards FCFA. Dans le cadre de ces paiements, une attention particulière a été accordée, notamment aux petites et moyennes entreprises qui ont bénéficié d'un volume de paiement de 496 milliards FCFA.

Le solde de trésorerie mobilisable au 1er janvier 2020 sur les comptes du Trésorier général de l'Etat du Sénégal ouverts dans les livres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'élève à 145,34 milliards FCFA; ce qui atteste de la capacité de l'Etat à honorer ses engagements.

Quant au financement extérieur, à la date du 31 décembre 2019, il a été mobilisé à hauteur de 595,295 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,89% comparé aux prévisions.

Les principaux enseignements tirés de la gestion des ressources extérieures s'analysent comme suit :

- les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE) sont ceux qui ont bénéficié de ces tirages : on peut en citer le Projet Train Express Régional ; le Projet KMS III ; le Projet de Route nationale Ndoum-Ourossogui-Bakel ; le Projet d'autoroute à péage AIBD-Mbour-Thiès ; le Projet d'autoroute à péage Thiès-Touba ; PROMOVILLES ; le Projet de construction et d'équipement de 4 hôpitaux ; le projet Assainissement de 10 villes ; le pro-

jet d'électrification de 300 villages ; le Programme Prioritaire de Désenclavement – Boucle du Boudier, le Projet Bus Rapide de Transit (BRT) et le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

- Le système bancaire a aussi eu à bénéficier des retombées des financements extérieurs durant la gestion 2019 car le solde cumulé, à la date du 30 novembre 2019, des comptes ouverts et/ou mouvementés par les services compétents de mon département s'élève à 111,143 milliards FCFA. Sur la même période, ces comptes ont été alimentés à hauteur de 155,721 milliards FCFA (s'ajoutant aux soldes disponibles en fin décembre 2018) et les paiements se sont élevés à 147,631 milliards FCFA.

LIQUIDITE DE L'ECONOMIE (SOURCE BCEAO)

La liquidité de l'économie suit son trend haussier.

La **Masse Monétaire (MM)** a progressé de 2 433 milliards FCFA en 2011 à 5 260 milliards FCFA en 2018, soit une **hausse annuelle moyenne de 11,2%**, sous l'effet de l'accélération constatée au cours de la première phase du PSE (2014-2018).

La dynamique s'est renforcée au courant des 11 premiers mois de l'année 2019. Dans ce contexte, le **taux de liquidité de l'économie (MM/PIB)** est passé de 27,6% en 2011 à 40,3% en 2018, soit un **taux moyen annuel de 33,3%** au cours de la période.

Nous avons une progression des **crédits à l'économie de 10,1% en moyenne annuelle** entre 2011 et 2018 et de **29% du PIB** en moyenne annuelle au cours de la mise en œuvre de la première phase du PSE (2014-2018), en relation avec les bonnes performances macroéconomiques notées dans le pays. Tandis que les **crédits au secteur privé** rapportés au PIB se sont situés à **26%** en moyenne sur la même période.

ENDETTEMENT

Comment la gestion de la dette chevauche les régimes politiques

Le stock de la dette publique totale est arrêté à 7 339 milliards FCFA au 31 décembre 2019 et est projeté à 8 076,6 milliards FCFA en 2020. Le ratio d'endettement public se situe à 54,9% au terme de la gestion 2019 et est prévu à hauteur de 54,5% à fin 2020, un taux qui reste contenu bien en deçà de la norme communautaire de 70%.

A cet égard, il convient de relever que le Sénégal, sous le magistère du Président de la République, son Excellence Macky SALL, mène une politique d'endettement prudente pour assurer l'équilibre des finances publiques, tout en favorisant le développement économique. C'est dans ce cadre que le Sénégal a été présent sur le marché financier international en 2014, 2017 et 2018 pour lever des ressources nécessaires à la mise en œuvre de projets et programmes d'investissements structurants qui ont contribué de façon décisive aux taux de croissance économique records de plus de 6,5% enregistrées sur la période 2014-2019, sans remettre en cause sa capacité à faire face aux charges de sa dette, à court, moyen et long terme.

Cette augmentation de la richesse nationale a été possible grâce aux réalisations physiques importantes au profit des populations dans les secteurs prioritaires de l'économie : **infrastructures routières, énergie, agriculture, hydraulique, assainissement, éducation, santé et protection sociale.**

Dans le secteur des infrastructures où entre 2014 et 2019 nous avons construit 1762 km de routes, 2800 km de pistes de désenclavement soit 560 km/an, c'est quasiment quatre fois plus que la moyenne annuelle de la période antérieure. Ce réseau routier est complété par :

- la montée en puissance (i) de projets de construction d'autoroute avec 217 km d'autoroutes qui ont été construites alors que jusqu'en 2012 le Sénégal ne disposait que de 32 km d'autoroutes et (ii) de corridors régionaux et internationaux,



- le développement d'un système de transport multimodal moderne et rapide avec la mise en service du TER en 2020 et le démarrage du BUS Rapid transit qui sera complété par un système de modernisation du transport urbain, interurbain, régional et international.

A cela, s'ajoutent la construction et la mise en service d'un aéroport international (AIBD) qui enregistre des bonds significatifs et occupe la 13ème place au classement de tous les aéroports d'Afrique en termes de satisfaction générale des passagers et occupe la 4ème place au classement des différents aéroports d'Afrique avec 2,5 millions de passagers. La réhabilitation en cours des aéroports régionaux internationaux et des aéroports secondaires viendra compléter ce hub aérien qui constitue un des facteurs majeurs de l'Emergence au Sénégal.

En outre, la mise en place d'une compagnie aérienne forte qui a obtenu son TCO (Autorisation d'exploiter le ciel Européen) de l'Autorité Européenne de la sécurité aérienne va permettre à celle-ci d'être compétitive sur les lignes à destination de tous les pays membres et associés de l'Union Européenne.

En matière d'agriculture, ce sont des productions record qui ont été enregistrées permettant de couvrir nos besoins en céréales de 93 % et en riz de 63 % tandis que celles de pomme de terre et d'oignon couvrent les besoins nationaux sur une période de 7 à 8 mois. Quant aux exportations horticoles, elles connaissent une hausse de plus en plus remarquable avec le développement de l'agrobusiness.

La production arachidière, quant à elle, a plus que doublé de même que les productions horticoles tandis que les productions animales (lait, viandes, aquaculture) ont connu une augmentation satisfaisante. En matière d'hydraulique, l'accès à l'eau pour tous a été atteint en milieu urbain tandis que nous sommes à 8,5 points de l'accès universel à l'eau potable de toutes les populations rurales.

Ces réalisations visibles à l'échelle du territoire national au bénéfice des populations montrent que le Sénégal a réalisé des progrès significatifs dans le rattrapage infrastructurel,

l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, l'équité territoriale et l'inclusion sociale. Ces réalisations ont requis des financements d'envergure sur emprunts, ce qui a nécessairement fait augmenter la dette, faisant passer le Sénégal de pays à risque de surendettement faible à pays à risque de surendettement modéré. Néanmoins notre pays maintient ses ratios d'endettement à des seuils viables et soutenables et l'encours de la dette au 31 décembre 2019, d'un montant de 7 334 milliards FCFA et projeté en 2020 à 8 076,6 milliards FCFA est très loin du plafond de dette d'un montant de 9 114 milliards FCFA résultant du programme économique et financier. En outre, l'évolution des taux d'intérêt des emprunts sur les marchés et de la durée démontrent à suffisance la confiance des marchés aux capacités du Sénégal à faire face à ses engagements, à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, l'évolution de la dette publique du Sénégal peut être analysée autour de quatre dates ou périodes :

- **2000** : notre pays affichait un encours de dette équivalant à 78% du PIB (le plafond UEMOA est de 70%), ainsi qu'un service de la dette égal à 26.9% des recettes budgétaires (le seuil communautaire est de 22%).
- **2006** : le Sénégal obtenait des mesures fortes d'annulation de sa dette extérieure, à la faveur de son éligibilité aux initiatives de réduction de dettes PPTE et IADM. Aussi, son taux d'endettement avait-il drastiquement baissé pour se situer à 21% du PIB, tandis que son ratio service de la dette publique/ recettes budgétaires s'établissait à 20.9%.
- **2011** : le taux d'endettement public remontait jusqu'à 40%, soit 19 points d'augmentation en 5 ans, après que le Sénégal ait bénéficié des initiatives PPTE et IADM. La dette publique rapportée aux recettes budgétaires a ainsi grimpé jusqu'à 39.9%.

- **2012 à 2019** : le taux d'endettement est passé de 42.3% à 54,9% au terme de la gestion 2019 et est prévu à hauteur de 54,5% à fin 2020.

Comme on peut aisément l'imaginer, c'est surtout la dette extérieure qui mérite une surveillance. Mais lorsqu'on analyse la composition de la dette extérieure, on se rend compte que le Sénégal doit toujours rembourser 2 000 milliards de prêts contractés avant avril 2012 :

- ✓ Plus de 150 milliards de FCFA de dette extérieure, au titre de prêts contractés avant 2000 ;
Quelques Exemples : 1-Développement rural Mbour-Kaolack financé par FIDA en 1980. Dernier paiement c'est en 2029 ; 2-Développement sanitaire intégré PDIS signé en 1997 avec le Fonds Nordique de Développement. Dernier paiement en 2037; 3-Barrages de manantali et Diama signés en 1982 avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe. Dernier paiement en 2026 ;
- ✓ Plus de 1800 milliards de FCFA de dette extérieure, pour des prêts contractés entre 2000 et mars 2012.
Quelques Exemples : 1-Recapitalisation de la SENELEC financé par l'AFD en 2008. Dernier paiement c'est en 2033; 2-Projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio signé en 2009 avec l'AFD. Dernier paiement en 2034; 3-Projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Dalal Diam signé en 2006 avec la Banque Islamique de Développement. Dernier paiement en 2031;

C'est dire donc à quel point la gestion de la dette publique chevauche les régimes politiques, le principe de continuité de l'Etat imposant à un gouvernement de rembourser les emprunts de ses prédécesseurs, dont certains peuvent dater de 10, 20, voire 30 ans.



PUDC, PNBSF, CMU, PROMIVILLES, PUMA ET DER

Moustapha Bâ dresse la fiche information sur les marqueurs sociaux

Les six (6) marqueurs sociaux qui ont rythmé le septennat du Président de la République sont le PUDC, le PNBSF, la CMU, le PROMOVILLES, le PUMA et la DER. Ces programmes ont été initialement financés exclusivement sur ressources internes pour un montant de 345,46 milliards FCFA. Les PTF, devant le succès de ces programmes, ont accompagné l'Etat dans leur mise en œuvre avec un financement global de 369,2 milliards FCFA.

Par Programme, la répartition des ressources internes et externes se présentent comme suit :

Programmes	Ressources internes	Ressources externes	Total
PUDC	109,145	99	208,145
PNBSF	102,91	25	127,91
CMU	51,01	41	92,01
PROMOVILLES	31,645	151,2	182,845
PUMA	10,75	0	10,75
DER	40	53	93
Total	345,46	369,2	714,66

- ✓ **Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)**, avec ses 4 volets : allègement des travaux des femmes, hydraulique rurale, pistes rurales et électrification rurale.

Le PUDC a été conçu en 2015 en vue d'éradiquer la pauvreté et les inégalités. Ses performances en ont fait un modèle dans la sous-région. Initialement financé exclusivement sur ressources internes de l'Etat pour un montant de 109,145 milliards FCFA, la réussite de ce programme caractérisées par des réalisations dans les domaines du désenclavement, de l'accès à l'énergie, de l'accès aux services sociaux de base et de l'appui à la transformation de l'agriculture, a favorisé la mobilisation de ressources extérieures d'un montant de 99 milliards FCFA réparties entre la BID pour 33 milliards FCFA, le Fonds Saoudien de Développement pour 24 milliards FCFA et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour 39 milliards FCFA.

- ✓ **Le Programme National des Bourses de sécurité familiale (PNBSF).**



Le Président de la République, son Excellence Macky SALL, a instauré une Bourse de sécurité familiale pour les familles défavorisées, conditionnée à des critères de revenus, d'inscription et d'assiduité à l'école des enfants, afin de combattre les injustices sociales et les inégalités pour une meilleure répartition des richesses nationales. Ce programme, lancé en 2013, a bénéficié jusqu'ici de 102,91 milliards de FCFA de crédits budgétaires, ce qui a permis de mettre à la disposition de plus de 300.000 ménages pauvres, une bourse de 25 000 FCFA/trimestre pendant 5 ans, soit 100 000 FCFA/an pour renforcer leurs moyens d'existence et capacités éducatives et productives.

C'est en raison du succès du PNBSF que la Banque Mondiale a accordé un appui financier de 25 milliards FCFA pour la mise en œuvre du Programme d'appui aux filets sociaux.

- ✓ **La Couverture Maladie Universelle (CMU).**

La mise en œuvre du Programme de Couverture Maladie Universelle à partir de 2015, en vue d'améliorer l'accès aux soins pour tous et de

relever le taux de couverture de l'assurance maladie de 20% à 75%, a mobilisé des ressources internes de 51,01 milliards de FCFA sur la période 2015-2019.

Ces concours financiers ont permis :

- de porter le nombre de mutuelles de santé à 675 et d'enrôler 2.469.804 bénéficiaires dont 1.482.942 membres des ménages bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) et 17.192 détenteurs de la Carte d'Égalité des Chances (ce sont plus de 50 000 cartes d'égalité des chances qui ont été produites. Ces cartes permettent aux personnes handicapées d'accéder aux services essentiels relatifs à la santé, à la réadaptation, à l'éducation, à l'emploi et à la formation) ;
- de prendre en charge 11.321 femmes dans le cadre de la gratuité de la césarienne, 2.499.665 cas d'enfants de moins de cinq ans pour une gratuité des soins ;
- de parachever l'allègement de la prise en charge des personnes souffrant de l'insuffisance rénale chronique, par la gratuité de l'hémodialyse. L'Etat a accompagné cette mesure de gratuité de haute portée sociale par la construction et l'équipement de centres de dialyse pratiquement dans toutes les régions du Sénégal.

Devant le succès de la CMU, la coopération japonaise a accompagné le Sénégal par un financement de 41 milliards FCFA en appui au programme de couverture maladie universelle.

- ✓ **Le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES)** avec des 3 volets voirie urbaine, assainissement et éclairage public.

Ledit programme lancé en 2016, a eu des résultats satisfaisants en terme de développement des infrastructures (voiries assainies et éclairées), d'aménagement et mesures connexes (parkings) et d'appui aux collectivités territoriales. Son succès, avec un financement interne de 31,645 milliards FCFA, a permis l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers tels que la BID pour un montant de 81,2 milliards FCFA et la BAD pour un montant de 70 milliards FCFA, soit une enveloppe financière globale de 151,2 milliards FCFA.

- ✓ **Le Programme d'Urgence et de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)** qui intervient en zone frontalière pour satisfaire les attentes légitimes des populations à travers ses 6 composantes :
 - DÉSENCLAVEMENT PHYSIQUE
 - ACTIONS HUMANITAIRES ET DE SOLIDARITÉ
 - INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SOCIAUX
 - PROMOTION ÉCONOMIQUE
 - INFRASTRUCTURES DE SÉCURITÉ TERRITORIALE
 - INFRASTRUCTURES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Le PUMA, lancé en octobre 2016 sur financement interne de l'Etat, vise l'équité territoriale par la modernisation des axes et territoires frontaliers et l'amélioration des conditions de vie des populations dans ces zones. Son bilan est satisfaisant avec une mobilisation de ressources internes de 10,75 milliards de FCFA dans les volets santé (construction et équipement de postes de santé, dotation d'ambulances médicalisées), hydraulique (construction de forages et extension de réseaux d'adduction d'eau potable), éducation (construction de cases des tout-petits, de ta-



bles-bancs, de blocs d'hygiène, de salles de classes), désenclavement (construction de pistes, électrification), et d'agriculture (formation, aménagement de périmètres irrigués, acquisition de moto pompes et d'équipements post récolte).

- ✓ et la **Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER)** pour le financement de plus de 50 000 entrepreneurs par an et la création de 100 000 emplois directs et de 200 000 emplois indirects.

L'entrepreneuriat rapide, initié à partir de 2018, est mis à la disposition des jeunes et des femmes, dans l'optique de promouvoir, d'encourager et d'accompagner l'entrepreneuriat des femmes et jeunes du pays. Il s'agit de financement direct et rapide des entrepreneurs, de la garantie auprès des institutions financières et bancaires, de la promotion d'investissements innovants et l'accompagnement financier de projets catalyseurs et à fort effet de levier auprès des partenaires du Sénégal. Le déblocage des premiers financements est intervenu en avril 2018. Sur les deux (2) années 2018-2019, c'est un budget de 40 milliards FCFA sur ressources internes de l'Etat qui a été alloué à ce programme. La pertinence du programme et les premiers résultats obtenus ont convaincus les PTF dont la BAD qui finance les projets de la DER pour un montant de 41 milliards FCFA et United States African Development Foundation (USADF) pour un cofinancement de 12 milliards FCFA.



INTERVIEW DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
ABDOULAYE DAOUDA DIALLO AVEC LE SOLEIL

Situation économique et financière du Sénégal

L'année 2019 a été une année particulière en matière politique avec la tenue d'une élection présidentielle au Sénégal. Mais elle a été aussi marquée par des événements importants dans les domaines économique, financier social. De la réforme majeure de la gestion du Franc CFA au basculement vers le Budget programme en passant notamment par la mobilisation exceptionnelle des recettes, les ajustements tarifaires sur le carburant et l'électricité sans oublier la lancinante question de l'endettement. Dans cet entretien avec le Ministre des Finances et du Budget, Abdoulaye Daouda Diallo, nous faisons le bilan économique et financier de l'année écoulée. Malgré une conjoncture internationale difficile, le Sénégal affiche une bonne santé financière.



Comment s'est comportée l'économie du Sénégal en 2019 ?

L'année 2019 a été clôturée avec satisfaction en ce que l'économie a continué, à l'instar des années précédentes, à être extrêmement dynamique avec, pour la sixième (6ème) année consécutive une croissance économique de plus de 6%, ce qui a permis de maintenir sur la période 2014-2019 une moyenne de la croissance économique à quasiment 6,5%.

Cette croissance s'est accompagnée d'une très faible inflation, de 1%, loin du seuil de 3% fixé par les critères de convergence de l'UEMOA et de la réduction continue du déficit budgétaire qui est maintenu à 3% en 2019, hors opération exceptionnelle de la SENELEC, contre 3,5% en 2018.

On observe également une baisse du déficit du compte courant qui est passé de 8,6% en 2012 à 7% en 2019.

Nous sommes aujourd'hui loin de la croissance économique de 1,5%, du déficit budgétaire de 6,8%, voire de 8% ainsi que du déficit du compte courant de la balance des paiements de 10% dont a hérité Monsieur le Président de la République, son Excellence Macky SALL, qui ne sont à présent que de vieux souvenirs.

Nous sortons d'une année électorale, la gestion budgétaire a certainement dû en pâtir ?

La gestion budgétaire 2019 a été performante malgré une année électorale en raison d'une part ; de l'atteinte des objectifs de recettes de la deuxième Loi de finances rectificative (LFR) 2019 d'un montant de 2 561,6 milliards FCFA contre 2 005,620 milliards FCFA en 2018, soit en glissement annuel, une progression de 555,98 milliards FCFA en valeur absolue et de 27,7% en valeur relative et d'autre part ; du fait de l'exécution satisfaisante des dépenses. En effet, les charges de l'Etat (service de la dette, dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement hors personnel, dépenses d'investissements sur ressources internes et dépenses d'investissements sur ressources externes) d'un montant de 4 003,006 milliards FCFA en 2019 ont été exécutées à hauteur de 3 940,21 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 98,4%.

Il ne subsiste pratiquement que les reports de crédits de l'investissement de 2019 sur 2020 d'un montant de 34,075 milliards de FCFA représentant 5% des dépenses d'investissement sur ressources internes de l'année 2020, con-



formément aux dispositions légales et réglementaires.

Pratiquement toutes les institutions et la plupart des départements ministériels ont connu un taux satisfaisant de consommation de leurs crédits.

L'analyse de la décomposition des charges de l'Etat démontre l'efficacité et la qualité de la dépense publique caractérisées par :

- la prépondérance des dépenses d'investissement d'un montant de 1 224,4 milliards FCFA avec un niveau maîtrisé du service de la dette d'un montant de 1 085,96 milliards francs CFA ;
- une rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'Etat qui se sont établies à 958,5 milliards FCFA représentant 56,8% des dépenses de fonctionnement et d'investissements sur ressources internes, soit un recul de 2% par rapport à 2018. Ce repli s'explique par plusieurs mesures dont notamment : (i) la fermeture de consulats et de bureaux économiques à l'étranger et (ii) la réduction drastique des dépenses liées au téléphone avec une économie d'au moins 15 milliards FCFA/an grâce à l'application depuis le 1er septembre 2019 du décret n° 2019-1310 du 14 août 2019 fixant une allocation mensuelle, sous forme d'indemnité compensatrice, pour les ayants droit, pour charge de téléphonie mobile ;
- une masse salariale sous contrôle arrêtée à 744,06 milliards FCFA représentant 30,5% des recettes fiscales, un niveau qui

est en-dessous du seuil de 35% retenu dans les critères de convergence de l'UEMOA. Cette masse salariale a été distribuée à 145.224 agents de la fonction publique.

Pour rappel, en 2000, la masse salariale concernait 65.887 agents publics et en 2011, 91.401 agents. Ainsi, entre 2012 et 2019, soit huit (8) ans ce sont 52 822 nouveaux agents publics qui ont été mis en solde contre 25 514 en 12 ans (2000-2011).

- des allocations de pensions en faveur des retraités du FNR en constante augmentation atteignant 107,613 milliards FCFA payés à 69 398 pensionnés ;
- une année « sociale » où s'est poursuivie intensément l'exécution des six (6) marqueurs sociaux adúlés par les populations bénéficiaires. Il s'agit du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), du Programme National des Bourses de sécurité familiale (PNBSF), de la Couverture Maladie Universelle (CMU), du Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES), du Programme d'Urgence et de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA) et de la Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER). Le succès de ces programmes initialement financés exclusivement sur ressources internes pour un montant de 345,46 milliards FCFA a incité les PTF à accompagner l'Etat dans leur mise en œuvre avec un financement global de 369,2 milliards FCFA.



La gestion de la trésorerie sera renforcée en 2020 avec la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources à moyen terme et la gestion active de la trésorerie à travers des interventions sur le marché monétaire et financier.

Comment s'est effectué le financement du budget 2019 ? On a souvent parlé de tensions de trésorerie. Qu'en est-il exactement ?

Le financement nécessaire à l'exécution adéquate des dépenses inscrites au budget 2019 a été mobilisé avec succès de sorte que l'Etat du Sénégal n'a guère connu de tensions de trésorerie en 2019.

Au titre de l'année 2019, les ressources de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 3693,3 milliards FCFA, contre 3229,9 milliards FCFA en 2018, soit une progression annuelle de 463,3 milliards FCFA en valeur absolue et 14,3% en variation relative et sont réparties ainsi qu'il suit :

- ✓ recettes fiscales et non fiscales : 2 273,3 milliards FCFA en 2019 contre 1 954,3 milliards FCFA en 2018, soit une amélioration de 319,0 milliards FCFA, correspondant à 16,3% en valeur relative ;
- ✓ ressources de financement d'un montant de 1 369,6 milliards FCFA, sont en progression de 10,4% et concernent essentiellement :
 - les prêts programmes de 256,96 milliards FCFA,
 - les emprunts obligataires de 365,8 milliards FCFA,
 - et les prêts directs de 345 milliards FCFA.

S'agissant des paiements, ils ont progressé de 368,4 milliards FCFA passant ainsi de 3179,66 milliards FCFA en 2018 à 3 548,09 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 11,6%. L'essentiel de ces montants ont été versés à l'économie nationale.

En effet, les salaires et pensions ont progressé de 39 milliards FCFA pour atteindre 895,83 milliards FCFA, les dépenses de fonctionnement et d'investissement (commande

publique) ont été payées au profit des entreprises pour un montant de 1 490,78 milliards FCFA, soit une hausse de 238,85 milliards FCFA. Dans le cadre de ces paiements, une attention particulière a été accordée, notamment aux petites et moyennes entreprises qui ont bénéficié d'un volume de paiement de 496 milliards FCFA.

Il faut noter que des efforts importants ont été consentis dans la gestion de la dette publique avec des paiements au titre du service de la dette pour un montant de 1 085,96 milliards FCFA.

Le solde de trésorerie mobilisable au 1er janvier 2020 sur les comptes du Trésorier général de l'Etat du Sénégal ouverts dans les livres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'élève à 145,34 milliards FCFA; ce qui atteste de la capacité de l'Etat à honorer ses engagements.

En effet, les performances dans la mobilisation des ressources internes et la qualité de la signature du Sénégal ont permis de mobiliser le financement nécessaire à la couverture des charges publiques.

La gestion de la trésorerie sera renforcée en 2020 avec la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources à moyen terme et la gestion active de la trésorerie à travers des interventions sur le marché monétaire et financier.

Nos partenaires techniques et financiers ont apporté un soutien financier déterminant à l'exécution des projets et programmes de développement. A la date du 31 décembre 2019, la situation provisoire des tirages sur ressources extérieures s'élève à 595,295 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,89% comparé aux prévisions.

Les principaux enseignements tirés de la gestion des ressources extérieures s'analysent comme suit :

- les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE) sont ceux qui ont bénéficié de ces tirages : on peut en citer le Projet Train Express Régional ; le Projet KMS III ; le Projet de Route nationale Ndoum-Ourossogui-Bakel ; le Projet d'autoroute à péage AIBD-Mbour-Thiès ; le Projet d'autoroute à péage Thiès-Touba ; PRO-MOVILLES ; le Projet de construction et d'équipement de 4 hôpitaux ; le projet Assainissement de 10 villes ; le projet d'électrification de 300 villages ; le Programme Prioritaire de Désenclavement – Boucle du Boudier, le Projet Bus Rapide de Transit

(BRT) et le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

- l'Etat a consenti, dans la même foulée, des efforts importants dans la réalisation de ses engagements vis-à-vis des Partenaires techniques et financiers (PTF) et d'accompagnement des entreprises bénéficiaires des marchés financés sur ressources extérieures. En effet, dans le cadre de la gestion 2019, un montant de 142,5 milliards FCFA a été ordonnancé en termes de prise en charge de taxe sur la valeur ajoutée, de droits de douane et de droits d'enregistrement, au profit notamment des entreprises du secteur des BTP.
- Le système bancaire a aussi eu à bénéficier des retombées des financements extérieurs durant la gestion 2019 car le solde cumulé, à la date du 30 novembre 2019, des comptes ouverts et/ou mouvementés par les services compétents de mon département s'élève à 111,143 milliards FCFA. Sur la même période, ces comptes ont été alimentés à hauteur de 155,721 milliards FCFA (s'ajoutant aux soldes disponibles en fin décembre 2018) et les paiements se sont élevés à 147,631 milliards FCFA.

Quelle a été la contribution du secteur financier à la croissance ?

Le développement du secteur financier poursuit son trend haussier.

La Masse Monétaire (MM) a progressé de 2 433 milliards FCFA en 2011 à 5 260 milliards FCFA en 2018, soit une hausse annuelle moyenne de 11,2%, sous l'effet de l'accélération constatée au cours de la première phase du PSE.

La dynamique s'est renforcée au cours des 11 premiers mois de l'année 2019. Dans ce contexte, le taux de liquidité de l'économie (MM/PIB) est passé de 27,6% en 2011 à 40,3% en 2018, soit un taux moyen annuel de 33,3% au cours de la période.

Nous avons une progression des crédits à l'économie de 10,1% en moyenne annuelle entre 2011 et 2018 tandis que les crédits au secteur privé rapportés au PIB se sont situés à 26% en moyenne sur la même période.

L'approfondissement du secteur financier est associé à une croissance économique à long terme à mesure que des secteurs financiers mieux développés allègent les contraintes de financement extérieur auxquelles sont soumises

les entreprises. Sous ce registre, au Sénégal les crédits à l'économie ont augmenté en moyenne annuelle de 29% du PIB au cours de la mise en œuvre de la première phase du PSE (2014-2018), en relation avec les bonnes performances macroéconomiques notées dans le pays.

Le Sénégal a un programme économique et financier, quel a été l'état d'exécution dudit programme en 2019 ?

Au terme de la gestion 2019, tous les indicateurs quantitatifs du Programme économique et financier sont respectés, à savoir :

- le plancher des recettes fiscales, d'un montant de 2 328 milliards FCFA ;
- la cible de déficit budgétaire se situe à 3% du PIB hors opération SENELEC de 125 milliards FCFA ;
- le plafond trimestriel des instances de paiements arrêté à 40 milliards FCFA a été maintenu à moins de 30 milliards FCFA ;
- le plancher des dépenses sociales établi à 35% du budget hors dette et hors charges non réparties) dépasse les 45% ;
- l'encours de la dette publique établi à 7 339 milliards FCFA est largement inférieur au plafond de dette d'un montant de 9 114 milliards FCFA.

Au total, le Sénégal affiche une bonne santé économique et financière.

La question de la dette revient souvent au-devant de l'actualité. Quelle est la situation réelle ? Le Sénégal maîtrise-t-il sa dette ?

Le stock de la dette publique totale est arrêté à 7 339 milliards FCFA au 31 décembre 2019 et est projeté à 8 076,6 milliards FCFA en 2020. Le ratio d'endettement public se situe à 54,9% au terme de la gestion 2019 et est prévu à hauteur de 54,5% à fin 2020, un taux qui reste contenu bien en deçà de la norme communautaire de 70%.

A cet égard, il convient de relever que le Sénégal, sous le magistère du Président de la République, son Excellence Macky SALL, mène une politique d'endettement prudente pour assurer l'équilibre des finances publiques, tout en favorisant le développement économique. C'est dans ce cadre que le Sénégal a été présent sur le marché financier international en 2014, 2017 et 2018 pour lever des ressources nécessaires à la mise en œuvre de projets et programmes d'investissements structurants qui ont contribué de façon décisive aux

taux de croissance économique records de plus de 6,5% enregistrées sur la période 2014-2019, sans remettre en cause sa capacité à faire face aux charges de sa dette, à court, moyen et long terme.

Cette augmentation de la richesse nationale a été possible grâce aux réalisations physiques importantes au profit des populations dans les secteurs prioritaires de l'économie : infrastructures routières, énergie, agriculture, hydraulique, assainissement, éducation, santé et protection sociale.

Dans le secteur des infrastructures où entre 2014 et 2019 nous avons construit 1762 km de routes, 2800 km de pistes de désenclavement soit 560 km/an, c'est quasiment quatre fois plus que la moyenne annuelle de la période antérieure. Ce réseau routier est complété par :

- la montée en puissance (i) de projets de construction d'autoroute avec 217 km d'autoroutes qui ont été construites alors que jusqu'en 2012 le Sénégal ne disposait que de 32 km d'autoroutes et (ii) de corridors régionaux et internationaux,
- le développement d'un système de transport multimodal moderne et rapide avec la mise en service du TER en 2020 et le démarrage du BUS Rapid transit qui sera complété par un système de modernisation du transport urbain, interurbain, régional et international.

A cela, s'ajoutent la construction et la mise en service d'un aéroport international (AIBD) qui enregistre des bonds significatifs et occupe la 13ème place au classement de tous les aéroports d'Afrique en termes de satisfaction générale des passagers et occupe la 4ème place au classement des différents aéroports d'Afrique avec 2,5 millions de passagers. La réhabilitation en cours des aéroports régionaux internationaux et des aéroports secondaires viendra compléter ce hub aérien qui constitue un des facteurs majeurs de l'Emergence au Sénégal.

En outre, la mise en place d'une compagnie aérienne forte qui a obtenu son TCO (Autorisation d'exploiter le ciel Européen) de l'Autorité Européenne de la sécurité aérienne va permettre à celle-ci d'être compétitive sur les lignes à destination de tous les pays membres et associés de l'Union Européenne.

En matière d'agriculture, ce sont des productions record qui ont été enregistrées permettant de couvrir nos besoins en céréales de 93 % et en riz de 63 % tandis que celles de pomme de terre et d'oignon couvrent les besoins nationaux

sur une période de 7 à 8 mois. Quant aux exportations horticoles, elles connaissent une hausse de plus en plus remarquable avec le développement de l'agrobusiness.

La production arachidière, quant à elle, a plus que doublé de même que les productions horticoles tandis que les productions animales (lait, viandes, aquaculture) ont connu une augmentation satisfaisante. En matière d'hydraulique, l'accès à l'eau pour tous a été atteint en milieu urbain tandis que nous sommes à 8,5 points de l'accès universel à l'eau potable de toutes les populations rurales.

Ces réalisations visibles à l'échelle du territoire national au bénéfice des populations montrent que le Sénégal a réalisé des progrès significatifs dans le rattrapage infrastructurel, l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, l'équité territoriale et l'inclusion sociale. Ces réalisations ont requis des financements d'envergure sur emprunts, ce qui a nécessairement fait augmenter la dette, faisant passer le Sénégal de pays à risque de surendettement faible à pays à risque de surendettement modéré. Néanmoins notre pays maintient ses ratios d'endettement à des seuils viables et soutenables et l'encours de la dette au 31 décembre 2019, d'un montant de 7 334 milliards FCFA et projeté en 2020 à 8 076,6 milliards FCFA est très loin du plafond de dette d'un montant de 9 114 milliards FCFA résultant du programme économique et financier. En outre, l'évolution des taux d'intérêt des emprunts sur les marchés et de la durée démontrent à suffisance la confiance des marchés aux capacités du Sénégal à faire face à ses engagements, à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, il importe de préciser que la gestion de la dette publique chevauche les régimes politiques et que le principe de continuité de l'Etat impose à chaque gouvernement de rembourser les emprunts de ses prédécesseurs, dont certains peuvent dater de 10, 20, voire 30 ans ; Et l'analyse de la composition de la dette montre que le Sénégal doit toujours rembourser plus de 2 000 milliards FCFA contractés avant 2012.

Le FMI a parlé lors de sa dernière mission de maîtrise des finances publiques mais avait fait noter des impayés ?

La maîtrise de la gestion des finances publiques est corroborée par le cadre économique favorable et la gestion optimale du budget et de la trésorerie. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'avec la conjonc-



ture économique internationale et ses incertitudes, avec une hausse sans cesse croissante du prix du baril du pétrole, il a été opéré logiquement un ajustement des dépenses en 2017 et 2018 pour respecter le niveau de déficit budgétaire qui avait été retenu. Cette situation a entraîné des moins-values de recettes induites, notamment, par le blocage des prix à la pompe et la baisse du prix de l'électricité pour préserver le pouvoir d'achat des populations, conformément à la politique d'inclusion sociale du Président de la République, son Excellence Macky SALL.

C'est pourquoi, il y a eu des obligations impayées en 2017 et 2018, particulièrement dans les secteurs de l'Energie et des Bâtiments et Travaux publics (BTP), dont une bonne partie a été réglée par l'Etat dans le cadre de la deuxième Loi de finances rectificative (LFR) 2019 et le reste a fait l'objet d'un plan d'apurement sur trois (3) ans (2020-2022).

En effet, au titre de la seconde LFR2 2019, les crédits ouverts en faveur des infrastructures routières et ferroviaires d'un montant de 139,9 milliards de FCFA ont été quasiment totalement consommés alors que, pour le secteur de l'agriculture, c'est une allocation exceptionnelle de 82,15 milliards FCFA qui a été payée intégralement pour la facilitation de l'accès aux intrants et équipements agricoles (semences, engrais, équipement agricole) et la subvention du prix au producteur d'arachide de la campagne 2018/2019. Quant à la Banque Agricole, elle a bénéficié d'une allocation de 10 milliards FCFA pour éponger ses impayés irrécouvrables.

Pour le secteur de l'énergie, c'est 156,1 milliards FCFA d'obligations impayées budgétisées et totalement payées au titre des compensations tarifaires et des pertes commerciales.

Le secteur des BTP et d'autres opérations diverses tels que les sphères ministérielles, les grands projets de l'Etat dans les secteurs du Développement communautaire et des infrastructures (PUMA, PUDC, PROMOVILLES) n'ont pas été en reste avec un financement interne de l'Etat d'un montant de 86,1 milliards FCFA.

Egalement, un paiement de 7 milliards FCFA a été opéré pour le règlement des arriérés de frais de location de bâtiments administratifs à usage de bureau et un montant de 35 milliards FCFA a été mobilisé, conformément aux instructions du Chef de l'Etat, pour l'apurement total des arriérés de loyer dus par l'Etat.

Relativement au reste des obligations impayées qui avaient été recensées au titre des années 2017 et 2018 pour un montant estimatif de 350 milliards FCFA tels qu'indiqués dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2020 approuvée par l'Assemblée Nationale, un plan d'apurement a été adopté suivant la clef de répartition ci-après :

- ✓ 2020 : 112,6 milliards FCFA
- ✓ 2021 : 123,7 milliards FCFA
- ✓ 2022 : 111,8 milliards FCFA

Parlons de la monnaie. Des mesures de réformes ont été annoncées en fin 2019 par les Présidents Emmanuel Macron et Alas-

sane Ouattara dans le cadre de la coopération monétaire avec la France. Quelles en sont les conséquences ?

La réforme actée le samedi 21 décembre 2019 à Abidjan est le fruit de la volonté de l'ensemble des États de l'UEMOA et traduit la confiance de chaque partenaire l'un envers l'autre. Elle est aussi une étape préalable pour s'inscrire dans la feuille de route du projet de monnaie unique de la CEDEAO. Elle constitue une avancée historique dans les relations de coopération monétaire entre les Etats de l'Union et la France à travers :

- le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle Zone ECO de la CEDEAO ;
- l'arrêt de la centralisation d'une partie des réserves de Change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert dans les comptes de la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- le retrait des représentants de la France du Comité de Politique Monétaire, du Conseil d'Administration de la BCEAO et de la Commission Bancaire ;
- le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro à la même parité qu'actuellement ;
- le maintien de la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

Les différentes mesures prises devraient permettre de consolider les orientations d'une politique monétaire assurant la stabilité des prix, facteur essentiel de maintien du pouvoir d'achat des ménages et de soutien à la compétitivité à l'exportation pour une croissance plus forte et durable dans notre zone.

Le Sénégal bascule vers le budget programme durant cette année 2020, que peut-on déjà en retenir ?

Notre pays vient d'adopter son premier budget programme avec la loi n°2019-17 du 20 décembre 2019 voté par l'Assemblée Nationale. Il s'agit d'une réforme budgétaire majeure qui appelle un changement irréversible de nos pratiques en matière de prévision et de gestion de la dépense publique, avec l'instauration d'une culture de la performance et la déconcentration de l'ordonnancement. Nous reviendrons prochainement sur l'exécution du budget programme 2020.

